

Les records de contaminations débouchent sur un durcissement des mesures

L'OMS annonce un automne de tous les risques



Le Maroc dépasse la Chine en nombre des cas Covid

Lire page3

Le ministère de l'Education nationale dément le report de l'examen de la première année du baccalauréat



Page 4

L'Homme face aux pandémies

(3^{ème} partie)



Pages 14-15

Forte baisse de l'indice de production dans les industries automobile et du bois



Page 10

De Taznakht au palais royal



Talib Bencheikh

Rhapsodie dans un parcours de vie

Page 12

Yousseoufia remise en confinement

Les autorités provinciales de Yousseoufia ont annoncé, dimanche, l'adoption d'une nouvelle batterie de mesures qui entreront en vigueur depuis lundi 14 septembre pour une durée de 10 jours renouvelables et ce, afin de faire face à la situation épidémiologique au niveau de la province, et freiner la propagation de la pandémie du coronavirus.

Dans ce sens, le gouverneur de la province de Yousseoufia, Mohamed Salem Essabi, a émis une décision portant sur la fixation des horaires de fermeture des commerces et espaces publics et ce, en adéquation avec l'ensemble des mesures qu'exige la préservation de la sécurité sanitaire au niveau de la province, dans le but d'enrayer la propagation du Covid-19.

En vertu de cette décision, il a été décidé de fixer l'horaire de fermeture des espaces de commerce de proximité à 18h, des ateliers à 20h, des commerces, des cafés et des restaurants à 22h, outre l'interdiction de la diffusion, sur écran TV des cafés, des rencontres sportives.

De même, il a été décidé d'interdire les rassemblements publics et l'organisation de festivités.

Ces nouvelles mesures préventives anti-Covid seront observées pendant 10 jours renouvelables depuis lundi 14 septembre et ce, en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique au niveau de la province, à l'exception, toutefois, de l'interdiction de la diffusion des matches par les cafés qui restera en



vigueur tout au long de la période de l'état d'urgence sanitaire.

Pour sa part, le Comité de veille provincial de Yousseoufia a annoncé, dimanche, le durcissement des opérations de contrôle relatives au respect des gestes barrières visant à lutter contre la propagation du Covid-19 au niveau de la province.

Dans un communiqué, le comité

a indiqué que "suite aux réunions régulières tenues pour l'évaluation de l'évolution de la situation épidémiologique au niveau de la province de Yousseoufia, il a été décidé de renforcer les opérations de contrôle du respect des gestes barrières, dont la distanciation sociale et le port des masques de protection".

Il a été aussi décidé de poursui-

vre les campagnes de sensibilisation au niveau des différentes communes relevant de la province et de renforcer les mesures préventives au sein des administrations publiques et des milieux professionnels, dans le cadre d'une opération de renforcement du contrôle sanitaire au niveau de la province pour freiner la propagation du Covid-19.

Dr. Tayeb Hamadi : La situation épidémiologique exige des décisions audacieuses



La situation épidémiologique "préoccupante" que vit le Maroc depuis des semaines exige des décisions audacieuses pour éviter une perte du contrôle de cette situation, a estimé Dr. Tayeb Hamdi, médecin et chercheur en politiques et systèmes de santé.

Dans une déclaration à la MAP, il a souligné l'importance d'améliorer la capacité de dépistage à travers l'acquisition de davantage d'équipements et matériels nécessaires, notant que l'industrie nationale a désormais la capacité de produire de tels équipements

et en nombre suffisant.

Il a appelé, à cet égard, à faciliter l'agrément et l'autorisation des laboratoires pour leur permettre d'effectuer les tests et à rembourser les frais engagés à cet effet par les caisses et sociétés d'assurance, via notamment la conclusion de conventions avec les laboratoires afin d'adopter le régime du tiers payant.

Ces mesures permettraient aux fonctionnaires et salariés, ainsi qu'à leurs familles, de bénéficier des services du secteur privé, tout en participant au décongestionnement des établissements publics pour un diagnostic et une prise de charge rapides des cas suspects et de leurs contacts, a-t-il indiqué.

Il a également mis l'accent sur la nécessité d'intégrer les médecins privés dans le système de dépistage, surtout qu'ils accueillent quotidiennement un grand nombre de patients symptomatiques.

Il a aussi proposé de réduire, dans un premier temps, de 14 à 10 jours la période d'isolement des cas et des sujets contacts confirmés, qu'ils soient

symptomatiques ou asymptomatiques, comme c'est le cas dans plusieurs pays, avant de la fixer à 7 jours dans un deuxième temps, tout en respectant scrupuleusement les gestes barrières.

Le chercheur a appelé la commission scientifique consultative à examiner l'allègement du protocole sanitaire en faveur des jeunes pour faciliter l'isolement et la prise en charge, sachant que "nous allons enregistrer des milliers de cas dans les semaines et mois à venir".

Il a appelé à l'isolement des citoyens qui présentent des symptômes et leurs contacts, tout en insistant sur l'importance d'améliorer la capacité d'anticipation pour éviter une aggravation de la situation épidémiologique.

Dr Tayeb Hamdi a en outre souligné l'importance de se préparer au lancement d'une vaste campagne de vaccination contre la grippe saisonnière en accordant la priorité aux catégories vulnérables et à risque.

Il a aussi plaidé pour la création de deux circuits de traitement au sein du

système de santé dans les secteurs public et privé, à savoir le circuit du traitement du Covid-19 et celui dédié au traitement des autres maladies, notant que la prise en charge des maladies chroniques et de la santé maternelle et infantile et des autres maladies ne peut être reportée.

Il a aussi appelé à l'amélioration de la communication à travers des débats scientifiques répondant aux questions des citoyens, tout en mettant à la disposition des professionnels, des experts et des journalistes des données détaillées à même de leur permettre de suivre l'évolution de l'épidémie et de formuler des propositions, mettant l'accent sur la nécessité de mener des études médicales et scientifiques sur la situation épidémiologique au Maroc.

Sur un autre registre, le chercheur a indiqué que les jeunes ne sont pas immunisés contre le Covid, appelant au strict respect des gestes barrières dont le port des masques, la distanciation sociale, la désinfection des mains et l'aération des espaces fermés, rappelant que le discours Royal du 20 août a été clair dans ce sens.

Les records de contaminations débouchent sur un durcissement des mesures

L'OMS annonce un automne de tous les risques



Le Maroc dépasse la Chine en nombre des cas Covid

Depuis quelques semaines, aux quatre coins du pays, les citoyennes et citoyens vivent avec une crainte lancinante. C'est comme s'ils avaient une épée au-dessus de leurs têtes, matérialisée par les mesures restrictives instaurées par l'Exécutif en cas d'évolution négative de la situation épidémiologique. Une crainte somme toute logique, d'autant que les derniers chiffres n'incitent guère à l'optimisme.

Après le record de 2.430 nouveaux cas Covid+ recensés sur l'ensemble du territoire national vendredi, samedi et dimanche, la barre des 2000 cas quotidiens a encore une fois été largement franchie avec respectivement 2.238 et 2.251 nouveaux cas. Pis, le ministère de la Santé dénombre 17.580 cas actifs, dimanche, 266 cas sévères ou critiques et 48 intubés. Si, comme d'habitude, la situation à Casablanca inquiète au plus haut point, avec 702 nouveaux cas dans l'agglomération (dimanche), 863 dans la région et 12 décès dans la ville ce week-end, la situation de la région de Rabat-Salé-Kénitra est tout aussi préoccupante (229 cas). Sous-Massa n'est pas en reste non plus. En enregistrant 242 nouvelles contaminations dont 120 à Agadir-Ida Ou Tanane et 103 à Inezgane-Ait-Melloul, la région est plus que jamais sous les radars des autorités sanitaires.

Forcément, l'épée de Damoclès a fini par

s'abattre sur la tête des habitants de la région, et en particulier ceux d'Agadir. En effet, le comité chargé du suivi de l'évolution de la situation épidémiologique au niveau de la préfecture d'Agadir-Ida Ou Tanane a décidé d'intervenir afin d'enrayer la propagation de la pandémie du Covid-19. Pour commencer, il a été décidé de fermer le complexe commercial "Souk Al-Ahad" pour une durée de deux semaines, à partir de ce mardi 15 septembre 2020, conséquence de « l'apparition de foyers de contamination », comme le précise un communiqué de la préfecture. De plus, les cafés, commerces de proximité et grandes surfaces doivent aussi fermer à 22h00 et les restaurants à partir de 23h00. Les jardins publics seront, quant à eux, interdits du matin au soir.

Autant les habitants de la préfecture ont accueilli ces décisions avec fatalisme mais compréhension, autant celle prise par les autorités de fermer l'accès à l'ensemble des plages d'Agadir, à partir de samedi dernier, a été vécue comme un véritable creve-cœur. Dans le coin, les plages sont de véritables moteurs économiques. Entre les vendeurs ambulants, les cafés et surtout les écoles de surf, nul doute que cette mise sous cloche des plages représente un manque à gagner dont les conséquences peuvent être désastreuses. Pour les gérants des écoles de surf

en particulier, ils disent ne pas être convaincus de la nécessité d'une telle mesure restrictive alors que des scientifiques du monde entier affirment que le Covid-19 ne résiste pas à la salinité des eaux de mer. Mais ces études ne révèlent pas si fréquenter des plages souvent bondées est tout aussi inoffensif que de piquer une tête dans l'eau.

À défaut d'être réservé aux surfeurs, le rafraîchissement en cet été caniculaire va profiter à la liste des laboratoires autorisés à réaliser des tests aux non-voyageurs. L'information a été diffusée via une circulaire par le ministère de la Santé. Le but étant de désengorger les laboratoires d'ores et déjà autorisés pour un résultat encore plus rapide (24h au plus tard). Ainsi, les laboratoires privés ont la possibilité de signer le nouveau cahier des charges, puis de faire une demande d'obtention d'une autorisation ministérielle. Autre élément important, la liste des bénéficiaires des tests s'est élargie pour s'étendre aux voyageurs, aux étudiants, au personnel des entreprises et des administrations. Mais l'intérêt d'une telle démarche et surtout son efficacité sont enveloppés d'un sérieux doute.

Et pour cause, il s'agit exclusivement de tests sérologiques. Or, comme nous vous l'expliquions dans notre édition du mardi 8 septembre, les tests sérologiques ne sont pas

utiles dans le dépistage du coronavirus mais pour savoir si la personne infectée est guérie, grâce notamment à la présence d'anticorps. Mais depuis le temps, nous ne sommes pas à une contradiction et un non-sens près, pour le plus grand bonheur de Damoclès qui est en passe de faire une mauvaise surprise aux pays européens.

L'augmentation du nombre de contaminations instille la crainte outre-Méditerranée. En Espagne, le pire est envisagé. Le risque d'un reconfinement se fait de plus en plus pressant. En France aussi où la barre des 7000 nouveaux cas a été franchie en 24h de samedi à dimanche. Une réalité corroborée par les inquiétudes de l'OMS. « Cela va devenir plus dur. En octobre et en novembre, on va voir une mortalité plus élevée », a annoncé le directeur de la branche européenne de l'Organisation mondiale de la santé à l'AFP. Hans Kluge, n'est clairement pas optimiste pour les mois à venir. D'autant que le vaccin miracle attendu risque de décevoir plus d'un. « Nous ne savons même pas si le vaccin va être efficace dans toutes les parties de la population. Certains signes que nous recevons est qu'il sera efficace pour certains mais pas pour d'autres », a mis en garde le haut responsable ouésien, basé à Copenhague.

Chady Chaabi

Le ministère de l'Education nationale dément le report de l'examen de la première année du baccalauréat



Le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a catégoriquement démenti, dimanche, avoir décidé de reporter l'examen régional normalisé de la 1ère année du baccalauréat.

Dans une mise au point publiée suite à des

informations véhiculées par un faux communiqué qui lui a été attribué au sujet du "report de l'examen régional normalisé de la 1ère année du baccalauréat", le ministère dément catégoriquement avoir publié ce communiqué et décidé de reporter l'examen régional à une date ultérieure.

Le département a, à cet effet, rappelé que l'examen régional normalisé de la 1ère année du

baccalauréat sera tenu selon la programmation déjà annoncée (1, 2 et 3 octobre prochain), à condition que la situation épidémiologique au Royaume s'améliore.

Il a, également, appelé "tout un chacun à être vigilant et à s'assurer de la véacité des informations et de leurs sources officielles avant de les diffuser".

Le Canada salue le rôle constructif du Maroc dans la crise libyenne

Le Canada a salué le "rôle constructif" du Maroc pour promouvoir le dialogue inter-libyen qui a débouché sur des ententes favorisant un règlement politique globale à la crise libyenne.

«Nous sommes encouragés par le rôle constructif joué par le Maroc pour promouvoir le dialogue inter-libyen à l'appui des efforts visant à parvenir à un cessez-le-feu permanent et à une réconciliation politique», a déclaré à la MAP une porte-parole du ministère canadien des Affaires étrangères, Patricia Skinner.

Les délégations du Haut Conseil d'Etat et du Parlement de Tobrouk ont annoncé, jeudi à Bouznika, au terme de leurs réunions dans le cadre du dialogue libyen, qu'elles sont parvenues à un accord global sur les critères et les mécanismes transparents et objectifs pour occuper les postes de souveraineté.

Dans un communiqué conjoint, les deux parties ont également convenu de poursuivre le dialogue et de reprendre ces réunions durant la dernière semaine de ce mois afin d'achever les mesures nécessaires qui garantissent l'application et l'activation de cet accord.

Les jeunes Marocains du monde, objet d'un appel d'offres

Un appel à projets au profit des associations marocaines à l'étranger, œuvrant en faveur des jeunes Marocains ou d'origine marocaine au titre de l'année 2020 a été lancé le 11 septembre, a annoncé dimanche le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargé des Marocains résidant à l'étranger.

Cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des Hautes orientations Royales visant la consécration d'une politique renouvelée pour accompagner les préoccupations des Marocains résidant à l'étranger, fait partie de l'accompagnement et de l'appui aux projets menés par les associations œuvrant en faveur des Marocains résidant à l'étranger, a précisé le ministère dans un communiqué.

Il s'agit ainsi de soutenir la société civile à l'étranger pour renforcer la diplomatie culturelle au niveau des pays d'accueil à travers un tissu associatif homogène et qui renforce la présence de ces MRE notamment dans le contexte de la crise sanitaire que traverse actuellement le monde

en raison de la pandémie du coronavirus et de ses répercussions sociales et économiques.

Le programme d'appui aux projets des associations œuvrant en faveur des MRE est un dispositif d'accompagnement et de cofinancement des actions portées par le tissu associatif au profit de la communauté marocaine à l'étranger. Il vise les actions ayant pour objectif le renforcement de l'attachement des MRE avec leur mère patrie.

Le dépôt des candidatures par les associations marocaines à l'étranger, œuvrant en faveur des jeunes Marocains ou d'origine marocaine devra se poursuivre jusqu'au 11 novembre prochain, précise le communiqué. Les projets ou actions éligibles au cofinancement du ministère portent sur l'accompagnement de certaines catégories en situations difficiles telles que les détenus et les femmes, la promotion de la situation de la femme marocaine qui réside à l'étranger, notamment les nouvelles générations, la promotion de la culture marocaine adressée aux jeunes dans les pays d'accueil et du vivre ensemble, la mobilisation des compétences marocaines et



le soutien scolaire des enfants des Marocains résidant à l'étranger qui se trouvent en difficulté scolaire.

Afin d'orienter et de cadrer le partenariat entre le ministère et ces associations œuvrant en faveur des MRE, un cahier des charges a été adopté pour clarifier les dif-

férents éléments de ce partenariat, à savoir les références législatives, ses objectifs, les populations cibles, le cofinancement du partenariat, les modalités d'exécution, les engagements des parties et le mode de suivi et d'évaluation, conclut le communiqué.

Karim Medrek : *Le Maroc a opté pour le maintien de la paix, le développement de la coopération et la promotion des valeurs universelles*



Le processus de réforme graduel et endogène initié sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI a permis au Maroc, malgré un contexte international difficile, de consolider son système démocratique et de renforcer ses institutions, grâce à la vision du Souverain pour une société démocratique plurielle et ouverte, a souligné l'ambassadeur du Maroc en Australie, Karim Medrek.

S'exprimant lors d'une réunion virtuelle avec des étudiants de l'Université nationale australienne inscrits à un programme de stage en partenariat avec l'Australian National Internship Program (ANIP), le diplomate a mis l'accent sur les caractéristiques de la politique étrangère du Maroc ainsi que sur l'adaptation du monde diplomatique à la situation sanitaire exceptionnelle déclenchée par la propagation mondiale du Covid-19.

L'ambassadeur, qui a également discuté avec les étudiants de leurs projets de recherche sur le Maroc, a souligné que le Royaume a créé son propre modèle.

Le Maroc se distingue par son approche proactive, sa solidarité ainsi que son engagement indéfectible en faveur de la promotion du dialogue et de la paix, a-t-il affirmé, soulignant que Sa

Majesté le Roi Mohammed VI a fait un choix irréversible: celui de construire un Etat démocratique moderne, ouvert sur le monde et respectueux des valeurs universelles des droits de l'Homme.

En ce qui concerne l'adaptation de la vie diplomatique à la situation sanitaire actuelle, M. Medrek a noté que les diplomates deviennent, de facto, des acteurs multifonctionnels. Un diplomate doit faire preuve d'une grande adaptabilité et polyvalence face aux tâches assignées, a-t-il dit, notant que l'action diplomatique actuelle repose sur des outils permettant la compréhension de la complexité du monde contemporain.

En matière de politique étrangère, l'ambassadeur a souligné que le Maroc a opté pour le maintien de la paix, le développement de la coopération et la promotion des valeurs universelles.

Selon lui, la diplomatie multilatérale est primordiale et le Maroc s'est avéré être un partenaire fiable et un fervent partisan de la coopération comme moyen de développement à l'ère des enjeux mondialisés.

Il convient de rappeler, en ce sens, que le Royaume s'est engagé à apporter des solutions à un certain nombre de problèmes tels que la lutte

contre le terrorisme.

A cet égard, l'ambassadeur a souligné que le Maroc, sous le leadership de SM Majesté le Roi, a adopté une stratégie multidimensionnelle de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux qui repose non seulement sur la coopération en matière de sécurité, mais aussi sur des valeurs sociales, des réformes politiques, le développement

économique et l'éducation religieuse caractérisée par les vertus de la modération.

La stratégie nationale de lutte contre le terrorisme vise, selon l'ambassadeur, à lutter contre ce fléau mondial à travers des mesures politiques, institutionnelles, économiques, sociales, culturelles, éducatives et religieuses concrètes visant à combattre l'extrémisme, l'exclusion, la précarité et l'analphabétisme par le développement humain et le renforcement de l'Etat de droit.

L'ambassadeur a rappelé, à cet égard, les efforts déployés par le Maroc au niveau international pour lutter contre le terrorisme en soulignant que le Royaume copréside le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF).

S'agissant de la question de la migration, l'ambassadeur a mis en avant la politique nationale du Maroc qui a consisté à régulariser la situation d'environ 50.000 personnes en deux phases entre 2014 et 2017.

A cet égard, il a souligné que le Maroc était le premier pays de la région à développer une politique de migration légale, offrant aux migrants des pays africains frères la possibilité d'avoir une résidence permanente et de vivre dignement au Royaume.

Cette politique migratoire a

quatre objectifs principaux, notamment la gestion des flux migratoires dans le respect des principes des droits de l'Homme, la mise en place d'un cadre institutionnel approprié, la facilitation de l'intégration des immigrés réguliers ainsi que la mise à niveau du cadre réglementaire, a-t-il expliqué.

Karim Medrek a également salué les efforts du Maroc au niveau international dans le domaine des migrations, en s'appuyant sur la contribution du Maroc à l'Agenda africain des migrations, citant la proposition de SM le Roi Mohammed VI, à cet égard, de créer un Observatoire africain des migrations basé à Rabat, ainsi que l'organisation au Maroc de la Conférence des Nations unies sur les migrations qui a été l'occasion d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Il a, par ailleurs, noté que le Maroc a émergé, au cours de la dernière décennie, comme l'un des pays leaders dans le domaine du développement durable et de la transition écologique. Le choix de faire du Maroc un champion des énergies renouvelables est le résultat de la vision claire de SM le Roi qui considère l'action climatique comme l'une des priorités du Royaume, a-t-il souligné.



L'ambassadeur du Royaume en Australie met en lumière le processus de réforme engagé sous le leadership de S.M le Roi

Lancement du programme régional d'autonomisation des femmes de Dakhla Oued Eddahab



Le programme d'autonomisation des femmes dans la région de Dakhla-Oued Eddahab a été lancé samedi à Dakhla, permettant ainsi à 500 bénéficiaires de renforcer leur autonomisation et leur inclusion économique.

Faisant l'objet d'une convention de partenariat entre le Conseil de la région Dakhla-Oued Eddahab et le ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, ce programme vise à consolider la participation de la femme à la vie socioéconomique, en accordant la

priorité aux catégories issues des milieux défavorisés et en situation difficile.

Ce programme, d'une durée de 15 mois, tend à définir le cadre de partenariat institutionnel pour la mise en œuvre d'un programme d'ingénierie sociale visant à autonomiser 500 jeunes femmes de la région, en vue d'assurer un ancrage économique des bénéficiaires à l'issue des actions d'appui et de renforcement.

Mobilisant un montant global de 35 millions de dirhams (MDH), dont la contribution financière du Conseil est de l'ordre de

23 millions de dirhams (MDH) et celle du ministère s'élève à 12 MDH, ce programme prévoit la création de 200 projets individuels et collectifs et 500 opportunités d'emploi.

Il prévoit aussi le renforcement de l'autonomisation économique de la femme au niveau de la région, à travers la mise en œuvre d'actions d'appui et de renforcement des capacités autour de filières d'employabilité potentielle préalablement identifiées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

De même, il tend à développer un cadre de référence régional pour la mise en œuvre

de projets et d'activités génératrices de revenus permettant ainsi aux bénéficiaires de concrétiser leurs projets et d'assurer un ancrage de la culture de l'économie sociale et solidaire.

En outre, le programme d'autonomisation des femmes dans la région de Dakhla-Oued Eddahab s'assigne pour objectifs d'accompagner les bénéficiaires au cours de la phase de création de l'entreprise et après le démarrage de son activité, d'organiser des sessions de formation autour de la création d'entreprise et des ateliers dédiés à l'élaboration de projets, à même de leur apporter l'appui financier pour entamer leurs projets individuels et collectifs.

S'exprimant à cette occasion, le président du Conseil de la région, Khattat Yanja, a souligné que ce programme qui vise à concrétiser un développement durable et intégré dans la région, témoigne de la convergence des programmes et projets entre le ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille d'une part et le Conseil régional, en termes de protection sociale et d'autonomisation économique des femmes, à travers le plan "Ikram 2".

Dans ce cadre, il a mis en exergue l'aspect de la coopération avec le ministère, citant à cet égard la convention de partenariat avec l'Entraide nationale qui sera mise en œuvre prochainement, avec un coût total de 12,8 MDH, dont la contribution du Conseil est de 10,6 MDH, portant sur l'aménagement et l'équipement de certains centres sociaux et l'appui des coopératives et associations féminines.

Cette convention porte notamment sur la construction et l'équipement d'un espace multifonctionnel de la femme à Bir Gandouz, l'élargissement et l'équipement du Centre de l'éducation et de la formation "Badr" au quartier Alwahda à Dakhla, ainsi que sur l'appui de 30 coopératives féminines ayant bénéficié d'une formation aux centres relevant de l'Entraide nationale.

Jamila El Moussali : *Un choix stratégique en conformité avec les engagements du Royaume en matière de développement durable*

L'autonomisation économique des femmes constitue un choix stratégique qui va de pair avec les engagements du Royaume en matière de développement durable, d'autant plus qu'elle est en conformité avec le choix constitutionnel et le programme gouvernemental, a indiqué, samedi à Dakhla, la ministre de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, Jamila El Moussali.

S'exprimant à l'occasion du lancement du programme d'autonomisation des femmes dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, elle a indiqué que le programme Maroc "Tamkine" s'inscrit dans le cadre des dispositions et engagements constitutionnels contenus dans le programme gouvernemental pour le mandat législatif 2016-2021, en particulier ceux visant à "renforcer l'inclusion économique des

femmes et leur autonomisation dans le domaine du développement" et intervient en harmonie avec les objectifs du développement durable et les axes du plan gouvernemental pour l'égalité relatif à l'autonomisation économique des femmes.

Ce programme qui est basé sur une approche participative avec les différents acteurs, y compris les départements gouvernementaux et les acteurs économiques, repose sur une vision globale et cohérente basée sur l'inclusivité et sur la gestion axée sur les résultats, mettant à contribution l'ensemble des acteurs et intervenants sur le terrain, à savoir les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, le secteur privé, les universités, la société civile et les partenaires techniques et financiers internationaux, a soutenu la ministre.

Jamila El Moussali a affirmé que la vi-

sion stratégique du programme avait été définie, en ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes, comme "l'un des piliers du nouveau modèle de développement de notre pays", à travers la réalisation de trois axes stratégiques, à savoir "l'accès aux opportunités économiques", "l'éducation et la formation" et "un environnement approprié et durable pour l'autonomisation économique des femmes et la protection et l'amélioration de leurs droits".

Le programme s'assigne pour finalité la réalisation de trois objectifs stratégiques à l'horizon 2030, conformément aux Objectifs du développement durable, qui visent à atteindre 30% du taux d'emploi des femmes, contre 19% cette année (2020), à multiplier le pourcentage des femmes diplômées de l'enseignement professionnel pour atteindre 8%, et à promouvoir un en-

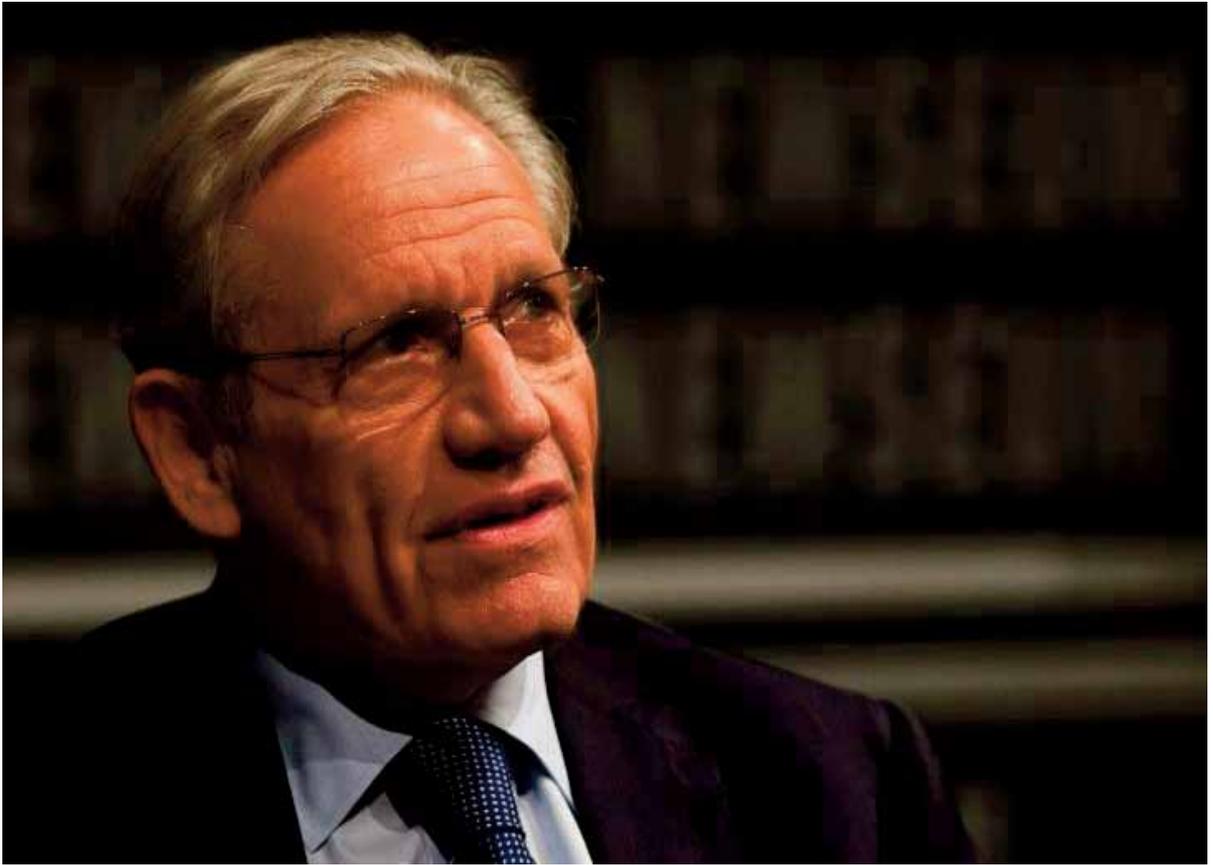
vironnement approprié et durable pour l'autonomisation économique des femmes, a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, elle a souligné que la mise en œuvre territoriale du programme d'autonomisation des femmes dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, en tant que première étape dans le Royaume, constitue une pierre angulaire dans le processus d'appui de ce programme, étant donné que la région a une vision ambitieuse en matière d'économie sociale et solidaire et de coopératives féminines.

Dans cette lignée, Jamila El Moussali a noté que la mise en œuvre de ce programme qui cible 500 bénéficiaires, contribuera certainement à l'effort national visant à réduire les effets négatifs de la pandémie de coronavirus, en particulier pour les femmes issues des milieux défavorisés et en situation difficile.

Bob Woodward, *le journaliste qui met en rage les présidents américains*

Portrait



Près de 50 ans après avoir fait éclater le scandale du Watergate, le journaliste d'investigation Bob Woodward continue de décrocher les Unes et de faire trembler la Maison Blanche, dont il se fait ouvrir les portes les plus secrètes.

Dernier coup d'éclat: dans son livre "Rage", à paraître le 15 septembre, l'écrivain-reporter de 77 ans révèle que Donald Trump lui a confié dès février être conscient de la gravité du nouveau coronavirus. "J'ai toujours voulu minimiser" le danger, lui a également avoué en mars le président républicain, très critiqué pour sa gestion de la pandémie qui a fait plus de 190.000 morts aux Etats-Unis.

Comme en 1974, quand il a fait tomber le président Richard Nixon grâce à une source haut placée au FBI, surnommée "Gorge profonde", Bob Woodward a réussi à obtenir la confiance de son interlocuteur. De décembre à juillet, il a interviewé le président à près de 20 reprises, enregistrant avec son aval leurs neuf heures d'échanges. Puis, minutieusement, il a rencontré son entourage, consulté les notes de réunion, récupéré des documents officiels.

C'est ainsi que tout jeune reporter au Washington Post, il avait enquêté avec son collègue Carl Bernstein sur le cambriolage d'un bureau du parti démocrate, dans l'immeuble du Watergate, et révéla les coups bas de la campagne de réélection du président Nixon.

Les deux hommes en ont tiré un livre, "Les hommes du président", dont l'adaptation au cinéma en 1976 avec Robert Redford et Dustin Hoffman leur a valu une notoriété bien au-delà des frontières américaines.

Dans la réalité, Bob Woodward a, de son propre aveu, peu de similitudes avec l'énergique Redford. Il parle doucement, porte souvent une veste et une cravate difformes et se dit "ennuyeux".

Avec la régularité d'un métronome, il publie tous les deux ans un ouvrage qui révèle les coulisses du pouvoir américain auquel il a un accès inégalé. Sa plume au style très factuel, parfois critiquée pour son attention à des détails secondaires, a disséqué le fonctionnement de la Cour suprême, de la CIA ou de la Banque centrale. Mais c'est pour relater les mandats des présidents qu'elle est la plus prolifique. Les der-

niers locataires de la Maison Blanche ont tous eu droit à une (George Bush), deux (Bill Clinton, Barack Obama) et même quatre (George W. Bush) chroniques de leur présidence.

Avant "Rage", Donald Trump avait été dépeint dans "Fear", paru en 2018, comme un dirigeant paranoïaque et inculte. "C'est du n'importe quoi", avait alors tonné l'impétueux président, qui n'avait à l'époque pas été interrogé par le journaliste.

Le sénateur Lindsey Graham, un des proches alliés du président, a reconnu qu'il avait ensuite conseillé à Donald Trump de parler à Bob Woodward, comme George W. Bush l'avait fait à plusieurs reprises lors de son mandat. "Je lui ai dit, c'est un auteur présidentiel reconnu, ça vous donnera une occasion de donner votre version de l'Histoire, et le président a accepté", a-t-il dit à Daily Beast.

En acceptant, Donald Trump n'avait peut-être pas mesuré la grande force de son interlocuteur: "Sa capacité à faire s'épancher des adultes responsables", selon l'ancien patron de la CIA Robert Gates qui, en 2014, avait estimé que le journaliste aurait

fait un très bon espion.

L'ancien présentateur de télé-réalité a sans doute senti dès août qu'il s'était trop ouvert. "Le livre de Bob Woodward sera bidon comme d'habitude", avait-il tweeté de manière préventive. Jeudi, il a contre-attaqué: "Bob Woodward avait mes déclarations depuis des mois, s'il pensait qu'elles étaient tellement mauvaises et dangereuses pourquoi ne les a-t-il pas immédiatement fait connaître pour sauver des vies? " Avant lui, plusieurs voix se sont élevées, notamment sur internet, pour reprocher au journaliste d'avoir fait passer la promotion de son livre avant la santé des Américains.

L'intéressé, fidèle à sa réputation de rigueur, s'est défendu en expliquant avoir voulu vérifier ce que le président savait exactement et à quelle date, avant de publier. Lui qui s'est toujours targué d'éviter de porter des jugements, pour se concentrer sur la narration des faits, a toutefois fait une entorse à cette règle. Les libertés du président avec la vérité sont "une tragédie", a-t-il estimé dans un entretien à paraître dimanche sur la chaîne CBS.



L'OMS met en garde l'Europe *L'automne sera plus dur avec davantage de morts*



L'Europe doit se préparer à un automne "plus dur" avec une hausse du nombre de morts du Covid-19, averti un responsable de l'Organisation mondiale de la santé, à l'heure où plusieurs pays imposent de nouvelles mesures ciblées pour contrer une deuxième vague de la pandémie qui a déjà fait plus de 921.000 décès.

A partir de lundi, une stricte limitation de rassemblement est entrée en vigueur en Angleterre, alors que l'Italie est confrontée au défi de la rentrée et que d'autres pays ont décidé de se confiner à nouveau à partir de la fin de la semaine.

"Cela va devenir plus dur. En octobre, en novembre, on va voir une mortalité plus élevée", a déclaré à l'AFP Hans Kluge, directeur de la branche européenne de l'OMS.

Le nombre de cas en Europe remonte nettement depuis plusieurs semaines, notamment en Espagne et en France. Selon les données publiques de l'organisation, plus de 51.000 nouveaux cas ont été rapportés pour la seule journée de vendredi dans les 55 pays de l'OMS Europe. Soit plus que les pics observés en avril, même si les capacités de tests étaient nettement moindres à l'époque, selon les experts.

Pour l'heure, le nombre de morts quotidiens reste au niveau observé de-

puis début juin, autour de 400 à 500 morts liés au Covid-19, selon l'OMS Europe qui réunit lundi et mardi l'ensemble de sa cinquantaine d'Etats membres pour échanger sur la réponse à la pandémie.

Le responsable onusien a souligné que la mise au point d'un vaccin, toujours en cours, ne mettra pas fin à la pandémie. "J'entends tout le temps: « le vaccin va être la fin de l'épidémie ». Bien sûr que non!", s'est exclamé M. Kluge. Il a cependant estimé que la situation devrait désormais appeler une réponse ciblée et non plus des confinements généralisés. Comme en Angleterre où il est interdit désormais de se réunir à plus de six personnes issues de foyers différents. Cette restriction, qui ne concerne pas les autres provinces du Royaume-Uni, s'applique à l'intérieur comme à l'extérieur, à l'exception des écoles, lieux de travail, des mariages ou funérailles.

Mardi, ce sont toutes les rencontres entre amis ou familles qui seront interdites à Birmingham, la deuxième ville la plus peuplée du Royaume-Uni, selon une décision des autorités locales. Les habitants peuvent toujours se rendre dans les cafés, restaurants ou magasins mais ne peuvent rencontrer d'autres personnes de foyers différents. Plus de 3.500 nouveaux cas du Covid-19 avaient été enregistrés dans le pays vendredi, selon les

chiffres du gouvernement, soit le pire bilan quotidien depuis le 17 mai.

En Autriche, le port du masque, déjà obligatoire dans les supermarchés et les transports, l'est devenu lundi dans tous les magasins et tous les bâtiments publics. Le chancelier Sebastian Kurz a déclaré dimanche que le pays était "au début de la seconde vague" et que le nombre de nouveaux cas devrait bientôt dépasser les mille par jour, appelant la population à respecter strictement les mesures anti-virus et à réduire au maximum les contacts.

Même inquiétude en République tchèque, qui est désormais un des trois Etats membres de l'Union européenne où la progression quotidienne du virus est la plus rapide, après la France et l'Italie.

En Italie, quelque 5,6 millions d'élèves ont repris le chemin de l'école, après six mois de fermeture des écoles, mais au milieu de strictes mesures: il y aura mise en quarantaine immédiate de ceux qui ont été "en contact étroit" avec tout élève ou enseignant positif au test du Covid-19.

Cette rentrée se fait sous le signe des gestes barrières: la distanciation, avec 5.000 nouvelles salles de classe créées et près de 5.000 anciennes agrandies, le lavage des mains, avec 170.000 litres de gel hydroalcoolique par semaine promis par

le gouvernement, et port du masque, avec la fourniture quotidienne de quelque 11 millions de masques gratuits aux enseignants et aux élèves.

A l'inverse, le gouvernement du Venezuela a décidé que les cours en présentiel ne reprendront pas avant 2021. Un nouveau confinement, du moins partiel, est entré également en vigueur lundi à Jakarta, en proie à une forte aggravation de l'épidémie trois mois après la levée des restrictions.

La pandémie a fait au moins 921.097 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP dimanche.

Plus de 28.819.490 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués, dont au moins 19.133.300 sont aujourd'hui considérés comme guéris.

Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 194.033 décès pour 6.516.861 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins.

Ce qui n'a pas empêché le président Donald Trump de tenir dimanche son premier meeting en salle dans le Nevada, indignant les autorités locales qui ont signalé que les événements rassemblant plus de 50 personnes n'étaient pas autorisés à cause du coronavirus.

Face au coronavirus, le "chacun pour soi" des Etats australiens

Voilà des mois que certaines frontières entre Etats australiens sont fermées pour lutter contre le coronavirus, ce qui génère des drames familiaux qui alimentent le contentieux entre les autorités fédérales et locales. Il y a ces enfants qui ne peuvent rendre visite à leur père malade d'un cancer, cette fille coincée en quarantaine non loin du lieu où son papa doit être incinéré...

Certains médias font leurs choux gras de situations poignantes dues aux fermetures de frontières, en ciblant les Etats australiens entravant la liberté de circulation. Le Premier ministre conservateur Scott Morrison a lui-même mis son grain de sel lors d'une intervention à la radio où on l'a entendu des sanglots dans la voix.

L'Australie est née au début du siècle dernier de la fédération de six Etats et territoires britanniques autonomes.

La rivalité entre eux a perduré, généralement au travers du sport ou de moqueries bon enfant. Mais l'épidémie semble avoir renforcé les régionalismes.

La plupart des frontières intérieures ont fermé dès mars - quand le Covid-19 a fait son apparition sur l'immense île-continent- et le pays s'émue de situations personnelles parfois douloureuses.

Récemment, la famille de Mark Keans, qui devait payer une énorme facture d'hôtel pour sa quarantaine, a reçu plus de 200.000 dollars australiens (123.000 euros) de dons à partir du moment où les médias ont fait connaître son calvaire.

M. Keans est atteint d'un cancer en phase terminale, et ses proches avaient auparavant été informés que seul un de ses quatre enfants serait autorisé à entrer au Queensland (nord-est) pour lui rendre visite.

Cet Etat interdit actuellement presque toutes les entrées en provenance de Nouvelle-Galles du Sud, citant un risque de propagation du Covid-19. "Comment choisit-on celui des enfants qui aura le droit d'aller voir leur père pour la dernière fois", demandait sur les ondes de la chaîne publique ABC Tamara Langborne, la soeur de M. Keans.

La tension est telle que le chef des services de santé du Queensland a demandé une protection policière en raison de menaces de mort. Pourtant, nombre de dirigeants d'Etats qui ont fermé leurs frontières ont vu leur popularité grimper en flèche. C'est le cas du Premier ministre d'Australie-occidentale Mark McGowan (centro-gauche) qui s'en est pris aux "buveurs

de Pinot gris" de Sydney qui lui demandaient d'ouvrir son Etat.

L'Australie-occidentale, a-t-il promis, demeurera "une île dans l'île". Un journal local le soutenant a même lancé l'idée du "Westralia Day", une "fête nationale d'Australie-occidentale", et le mot-dièse #WAexit a fait son apparition sur les réseaux sociaux, en écho au Brexit.

Elu au Parlement local, le travailliste Patrick Gorman a appelé dans le journal *The Australian*, à ne pas prendre ces appels à la légère. "La dangereuse idée de sécession revoit le jour à Perth et dans notre Etat", a-t-il observé. "Ceux de la côte Est de l'Australie sous-estiment considérablement les risques qui existent pour la fédération.

"M. Morrison a même dit s'être inquiété du risque que "l'Australie éclate". Alors qu'il avait longtemps cherché à rester au-dessus de la mêlée, il vient de prendre position sur un autre cas particulier, celui de Sarah Caisip.

Cette habitante de Canberra a été contrainte d'observer une quarantaine alors qu'elle était entrée au Queensland pour se rendre au chevet de son père décédé. M. Morrison a personnellement plaidé auprès de la Première ministre du Queensland Annastacia Palaszczuk, lors

d'une interview à la radio, pour que Mme Caisip puisse assister aux obsèques. "Je l'ai appelée à revenir sur la décision pour permettre à Sarah de se rendre aux funérailles", a déclaré à la radio 2GB, en retenant un sanglot, M. Morrison qui a perdu son père il y a peu.

"Il ne s'agit pas de frontières, il ne s'agit pas de la fédération, il ne s'agit pas des hommes politiques, il ne s'agit pas des élections." La tirade n'a pas convaincu les adversaires du Premier ministre qui crient au contraire à la récupération politique. Ils en veulent pour preuve le fait que le gouvernement conservateur s'en prenne aux Etats gérés par les travaillistes.

Mme Palaszczuk est elle-même en pleine campagne pour sa réélection, qui n'est pas du tout assurée face au candidat de la coalition de M. Morrison. Reconnaisant un cas particulier "déchirant", la dirigeante a répliqué qu'elle ne se laisserait pas "intimider".

Mark McGowan a également estimé que Mme Palaszczuk était ciblée du fait des élections d'octobre. "La Tasmanie et l'Australie-méridionale ont également fermé leurs frontières, mais on ne les critique pas", a-t-il observé au sujet des deux Etats gouvernés par la droite.



Le dirham s'apprécie face à l'euro

Le dirham s'est apprécié de 0,67% par rapport à l'euro et s'est déprécié de 0,21% vis-à-vis du dollar, au cours de la période allant du 3 au 9 septembre 2020, indique Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, précise BAM dans son dernier bulletin des indicateurs hebdomadaires.

Au 4 septembre 2020, rapporte la MAP, les avoirs officiels de réserve se sont établis à 296,9 milliards de dirhams, en hausse de 0,3% d'une semaine à l'autre et de 25,5% en glissement annuel. Le bulletin fait également savoir que la banque centrale a injecté, entre le 3 et le 9 septembre, un montant de 24,5 milliards de dirhams sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres.

Tenant compte des injections de 41,8 milliards sous forme d'opérations de pension livrée, de 33,9 milliards dans le cadre du programme de soutien au financement de la TPME et de 5,9 milliards de dirhams au titre des opérations de swap de change, l'encours global des interventions de Bank Al-Maghrib ressort à 106,2 milliards de dirhams.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien des échanges moyen s'est établi à 4,7 milliards et le taux interbancaire s'est situé au cours de la période à 1,5% en moyenne, selon la même source, qui note que lors de l'appel d'offres du 9 septembre (date de valeur le 10 septembre), Bank Al-Maghrib a injecté un montant de 24,3 milliards de dirhams sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le MASI a diminué de 0,7%, portant sa contre-performance depuis le début de l'année à 16,1%, fait savoir la même source.

Cette évolution reflète essentiellement les baisses des indices sectoriels des «bâtiments et matériaux de construction» de 0,9%, des «télécommunications» de 0,8% et des «banques» de 0,5%. En revanche, les indices des secteurs des «assurances» et des «distributeurs» ont augmenté respectivement de 0,9% et 0,3%.

Pour ce qui est du volume global des échanges, il s'est chiffré à 263,5 millions de dirhams après 445,6 millions une semaine auparavant. Sur le marché central actions, le volume quotidien moyen s'est établi à 42,4 millions de dirhams contre 66 millions une semaine auparavant.



Forte baisse de l'indice de production dans les industries automobile et du bois

Selon les chiffres publiés par le Haut-commissariat au plan, l'indice de la production des industries manufacturières hors raffinage de pétrole a accusé une baisse de 21,4% au cours du deuxième trimestre 2020 par rapport à la même période de 2019. Il avait enregistré une hausse de 0,5% au cours du premier trimestre 2020 par rapport à la même période de 2019.

Dans une note d'information relative à l'indice de la production industrielle, énergétique et minière (Base 100 : 2015), du deuxième trimestre dernier, l'institution publique a attribué cette régression notamment aux baisses respectives des indices de production des branches de l'industrie automobile (57,1%), de la «fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» (31,5%), de l'industrie de l'habillement (37,4%), de la «fabrication de textiles» (44,7%), de la «métallurgie» (48,3%) et de la «fabrication de produits en caoutchouc et en plastique» (48,1%).

Le recul de l'APIEM hors raffinage de pétrole enregistré au cours de cette même période résulte également des baisses observées au niveau des indices de production des branches de la «fabrication d'équipements électriques» (42,4%), de la «fabrication de produits métalliques» (49,8%),

de l'industrie du cuir et de la chaussure» (43,0%) et de l'industrie du bois» (62,5%), selon le HCP

Dans sa note, le Haut-commissariat a en revanche relevé une hausse de l'indice de l'industrie chimique» de 3,3% au cours du même trimestre.

A titre de rappel, la hausse de l'indice de la production des industries manufacturières hors raf-

finage de pétrole, observée au cours du premier trimestre 2020, résultait notamment de l'augmentation de l'indice de la production des «industries chimiques» (8,2%), de celui des «industries alimentaires» (7,5%), de celui des «industries pharmaceutiques» (17,5%), de celui des «articles d'habillement» (6,4%), de celui du «papier et carton» (9,5%) et de celui du «travail du bois» (5,9%).

Dans une note relative à l'évolution de l'APIEM hors raffinage de pétrole au cours du trimestre précédent, le Haut-commissariat avait en revanche relevé une baisse de 20,3% de l'indice de l'industrie automobile.

Un recul que les économistes de l'institution avaient également observé au niveau des indices de l'industrie d'autres produits non métalliques» (4,5%), de la «métallurgie» (14,7%), de l'industrie électronique» (15,4%), de l'industrie textile» (2,4%) et des industries du cuir et de la chaussure» (26,3%).

Rappelons également que la hausse de cet indice au premier trimestre faisait suite à celle de 2,4% enregistrée au cours du quatrième trimestre 2019. Une évolution que le HCP avait à cette période expliquée par notamment la hausse de l'indice de la production des industries chimiques» (6,6%), de celui de la «métallurgie»

(22,3%), de celui «d'autres produits minéraux non métalliques» (2,4%), de celui des «produits métalliques» (5,4%), de celui de l'industrie pharmaceutique» de 3,5% et de celui de l'industrie automobile» (1,5%).

A noter qu'au deuxième trimestre de l'année en cours, les données statistiques recueillies par le Haut-commissariat au plan montrent que l'indice de la production des industries extractives a enregistré une hausse de 7,6%, résultant de la hausse de l'indice de la production des «autres industries extractives» de 8,2% et de la baisse de l'indice de production de l'«extraction de minerais métalliques» de 8,2%, a relevé la note du HCP.

S'agissant de l'indice de la production de l'énergie électrique, les chiffres indiquent qu'il a enregistré une baisse de 12,7% au titre de ce deuxième trimestre.

Rappelons qu'au premier trimestre dernier, l'indice de la production des industries extractives avait accusé une baisse de 0,4%, résultant de la baisse de l'indice de la production des «produits divers des industries extractives» (0,2%) et de celui des «minerais métalliques» (7,7%).

Quant à l'indice de la production de l'énergie électrique, il avait enregistré une baisse de 3,4%.

Alain Bouthry



L'APIEM hors raffinage de pétrole accuse une baisse de 21,4% au deuxième trimestre

Le groupe Bank Of Africa lance le premier rapport annuel intégré 2019 en sa version digitale

Le Groupe Bank Of Africa (BOA) a annoncé, vendredi, le lancement du 1er rapport annuel intégré 2019 en sa version digitale, réalisé selon le référentiel international d'information intégrée de l'IIRC (International Integrated Reporting Council). Il s'agit d'une initiative inédite et une première dans le paysage bancaire et financier national, indique BOA, précisant que ce format de rapport donne une vision intégrée des performances du groupe bancaire tant financières qu'extra-financières prenant en compte, avec un plus haut degré de maturité les enjeux ESG - Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance –

conformément à sa démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Ancrés dans la stratégie du Groupe, les fondamentaux et le leadership de Bank Of Africa en matière de responsabilité sociale, de finance à impact durable et inclusive visent à traduire son engagement fort ainsi que sa démarche de perpétuelle innovation, souligne la même source. La version digitale du RAI-2019 de BOA présente de réels avantages en termes de conception, riche en visuels, une navigation intuitive avec la possibilité de téléchargement des chapitres sélectionnés ainsi qu'une navigation adaptée à tous les écrans.

Afriquia Gaz affiche une baisse de son résultat net consolidé au premier semestre

Afriquia Gaz a réalisé lors du 1er semestre 2020 un résultat net consolidé de 48,1 millions de dirhams (MDH) contre 347,2 MDH lors du même semestre de l'année dernière soit une baisse de 86,1%, ressort-il des résultats semestriels de l'entreprise publiés mardi. Le résultat d'exploitation consolidé s'affiche à 65,3 MDH contre 465,2 MDH au premier semestre 2019, enregistrant ainsi une baisse de 86% sous l'effet essentiellement du don de 400 MDH consenti par Afrikaia Gaz au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus.

Au titre du 1er semestre 2020, les tonnages écoulés par Afrikaia Gaz se sont bonifiés de 3,6% par rapport à l'an précédent, "portés par un effort

commercial soutenu et continu".

Lors de ce semestre, Afrikaia Gaz a réalisé un résultat net social de 270,7 MDH, en baisse de 15% par rapport à la même période du précédent exercice, sous l'effet conjugué de la quote-part de 10% du don comptabilisé à fin juin 2020 et du repli du résultat opérationnel. D'autre part, le résultat d'exploitation social s'affiche à 380 MDH en baisse de 5,3% par rapport au 30 juin 2019, sous l'effet conjugué de la dévaluation des stocks de matières premières en raison de la baisse des prix du GPL à l'international ainsi que la décelération des ventes du gaz en vrac en raison du recul de l'activité de certains secteurs durement touchés par la crise.

La crise du commerce extérieur comme vecteur de croissance

La crise sanitaire a entraîné dans son sillage un bouleversement des paradigmes du commerce mondial, avec comme toile de fond une perturbation majeure des chaînes logistiques et une atonie de la consommation et de la production. Or, ce changement de donne pourrait constituer, à quelques égards, un catalyseur de changement vers un commerce plus prospère.

Au Maroc, cette crise n'a pas été sans effet sur la performance

du commerce extérieur, les dernières statistiques de l'Office de changes font notamment état d'une baisse de 17% à 140 milliards de dirhams (MMDH) des exportations et de 17,5% à 240 MMDH des importations entre janvier et juillet 2020, et ce en comparaison avec la même période de l'année dernière.

Mais bien au-delà des chiffres, la crise a posé de nouveaux défis inhérents tout particulièrement à l'amélioration de la compétitivité du commerce extérieur national, à travers l'incarnation d'un degré élevé de proactivité et de perspicacité, qui soit à même de scruter les opportunités et chasser les menaces, le tout dans un esprit d'innovation et de modernité.

Pour le DG de PortNet, Jalal Benhayoun, la pandémie de Covid-19 est unique à bien des égards, mais il n'en reste pas moins que "celle-ci est pour nous une opportunité pour tirer les bonnes leçons notamment en ce qui concerne le rôle central d'activités économiques telles que la logistique, la distribution et le commerce extérieur".

Dans un entretien à la MAP, le DG du Guichet Unique National du Commerce Extérieur, fait savoir que dès les premières prémices de

la crise sanitaire, PortNet a adopté une démarche proactive et anticipée dans le cadre de son plan de continuité d'activité. L'objectif étant "de prendre en considération les nouvelles données, risques et menaces qui planent sur les activités".

"Grâce à un business modèle basé sur la confiance collective, qui marque une rupture avec les modèles traditionnels, PortNet et son écosystème continuent à multiplier les initiatives et les innovations en vue d'accélérer l'intelligence communautaire tout en contribuant au renforcement de la capacité d'anticipation et de prévision des opérateurs et des administrations quant aux flux import-export", fait-il valoir.

De l'avis de notre interlocuteur, la crise que nous vivons est "une démonstration grandeur nature de ce que le digital peut fournir à notre économie et à notre société. C'est la plus grande campagne de conduite de changement que nous avons jamais vu en faveur de l'appropriation du numérique".

En effet, le digital se trouve dans l'ADN du PortNet qui a réussi à généraliser, à ce jour, plus de 120 services digitaux au profit d'une communauté d'opérateurs économiques de plus de 55.000

usagers avec une couverture nationale de tous les points de commerce transfrontaliers maritimes, aériens et terrestres, confie son directeur général.

C'est d'ailleurs dans le cadre d'une démarche graduelle que la communauté autour de PortNet a simplifié, harmonisé et dématérialisé toutes les démarches administratives et non administratives requises pour l'import et l'export, précise M. Benhayoun.

Dans la même veine, la communauté de PortNet a accéléré, et même en pleine période de confinement, le rythme de dématérialisation et développement de nouveaux produits et services à travers le raccordement de 6 nouvelles administrations publiques à PortNet et l'accélération de plusieurs chantiers de digitalisation avec le lancement de nouveaux services.

Il s'agit de la Demande de Franchise Douanière, Déclaration Sommaire de Dépotage, Bon A Délivrer Maritime, Routier et MEAD, Paiement Electronique des organismes de contrôle des produits industriels, Manifeste aérien...

Pourtant, d'après M. Benhayoun, "le digital, jusque là est resté peu exploité comparé au potentiel qu'il présente pour notre

modèle de développement économique et social". Pour lui, la technologie et le digital devraient être considérés comme "le cœur du métier de toutes les industries", notamment les secteurs publics, ceux de la logistique, de la banque et du commerce en général.

Car, argue-t-il, le digital et les technologies, bien appréhendés, peuvent constituer "l'avantage compétitif ultime pour la différenciation et l'excellence surtout en ces temps particuliers".

Plus encore, le digital couplé aux technologies de rupture telles que les Big Data, IA, Machine Learning, peut être un outil incontournable pour "renforcer nos dispositifs proactifs" et pour nous permettre de mieux coordonner nos plans de riposte en renforçant nos capacités d'anticipation et d'interprétation des signaux extérieurs même les plus faibles, ajoute-t-il.

Si ces signaux peuvent constituer des alertes de menaces dans certains cas, ils peuvent présenter, dans d'autres, d'innombrables opportunités qu'il conviendrait de saisir pour améliorer l'attractivité du commerce extérieur, renforcer l'offre exportable et préserver l'emploi.

Par Safaa Bennour (MAP)



De nouveaux défis inhérents à l'amélioration de la compétitivité du commerce extérieur national

Total Maroc annonce l'ouverture d'Atlantis, la première station-service du Royaume au concept Mobility

Dimanche 13 septembre, Total Maroc a annoncé la mise en service de la station-service autoroutière Atlantis, située sur l'axe Tanger-Rabat, à proximité de Larache. Il s'agit de la 338e station, la 10e autoroutière du réseau Total au Maroc, avec 40 emplois créés.

Pour l'occasion, Tarik Ameziane Moudfaddal, directeur général de Total Maroc y a accueilli officiellement Mohamed Ghazali, secrétaire général du ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, et Anouar Benazzouz, directeur général des Autoroutes du Maroc.

La station Atlantis propose une offre multi-services pour les automobilistes avec trois îlots de distribution de carburants nou-

velle génération Total Advanced et Total Excellium, ainsi qu'une baie d'entretien Total Quartz Auto Service.

D'une superficie de 3000 m² et représentant un investissement de 20 MMAD, la station Atlantis est une station éco-responsable, avec notamment 60 panneaux solaires, d'une surface totale de 320 m², couvrant 30% de l'énergie nécessaire au fonctionnement de la station (50e station solarisée du réseau Total au Maroc); 3 cuves de carburant à double paroi, équipées de détecteurs de fuites, à la pointe de la technologie; un mécanisme de recyclage des eaux et des huiles usées au niveau de la baie d'entretien ainsi qu'une borne de recharge pour les véhicules électriques (17e station du réseau Total au Maroc

à être équipée de bornes de recharge électrique pour véhicules).

La nouvelle station arbore, par ailleurs, le nouveau concept Mobility que Total déploie progressivement dans son réseau de distribution à travers le monde. Grâce à ce concept innovant, ouvert à toutes les mobilités, le Groupe répond aux tendances du marché et aux besoins qu'expriment ses clients.

De nouveaux produits et services sont proposés dans les corners dédiés, «Énergie», «Mobilité» et «Café Bonjour», qui permettent de répondre aux nouvelles attentes de bien-être, de détente et de «mieux se restaurer».

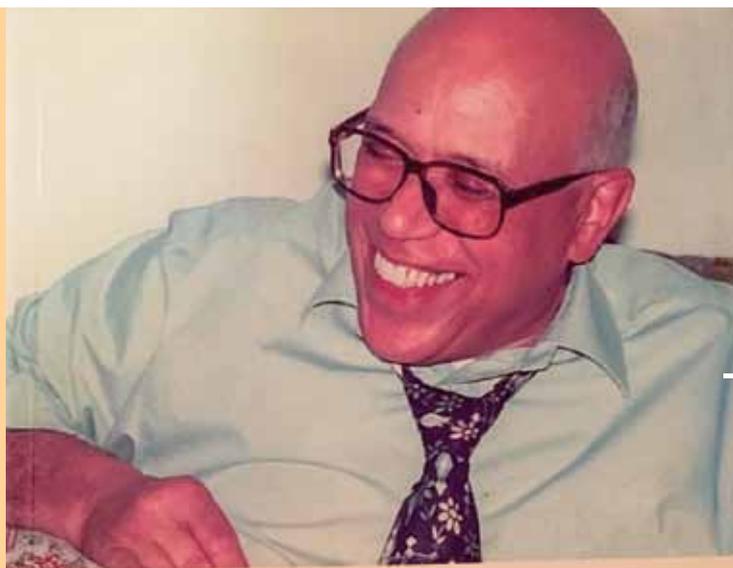
Une boutique Bonjour offrant de nombreux produits et un large rayon jouets pour le plaisir des plus jeunes, un restaurant Burger

King – premier du genre dans le réseau Total au Maroc – ainsi qu'un corner Starbucks viennent compléter l'offre diversifiée que propose cette station nouvelle génération.

Allant hospitalité, convivialité et savoir-faire artisanal, Dar Dyafa est un nouvel espace de restauration marocaine. Ce concept propose aux clients une carte complète de plats marocains raffinés, avec un service à table, dans un cadre chaleureux et décoré de pièces artisanales marocaines.

Enfin, dans le souci de protéger l'ensemble de ses parties prenantes, Total Maroc continue à mettre en œuvre, dans l'ensemble de ses sites et stations, les mesures sanitaires et gestes barrières nécessaires pour éviter la propagation du virus Covid-19.

De Taznakht au palais royal



Taïeb Bencheikh
Rhapsodie
dans un parcours de vie

Editions
BOUREGREG
Impressions

Certains hommes politiques tiennent à partager leurs expériences avec le grand public, avec ceux qui sont un peu loin des arcanes du monde du pouvoir et des décisions. Ils expliquent des positions, des choix, des résolutions qui ne concernent pas seulement leur vie personnelle mais plutôt toute une population et qui pourraient se poursuivre même après leur départ de leur poste. Le temps des tempêtes de Nicolas Sarkozy parvint à l'Observatoire en est un exemple récent. Les motivations qui se trouvent derrière l'écriture de ce genre de livres sont nombreuses. Certains exposent leurs vies pour se justifier et élucider quelques actes commis dans des moments où l'explication à temps était impossible ou du moins difficile. D'autres considèrent l'écriture comme un exercice cathartique. D'autres encore le font pour donner des leçons de vie etc.

Le Marocain, feu Taïeb Bencheikh, ne déroge pas à la règle. Dans son livre posthume *Rhapsodie dans un parcours de vie*, « soucieux de transmettre aux plus jeunes les leçons d'une vie de quatre-vingts ans », il nous livre l'expérience d'un politicien qui a été à la tête de plusieurs ministères et quia dû prendre des décisions cruciales pour le peuple marocain. Une vie mouvementée où les embûches ne manquent pas, où les affrontements sur plusieurs points ponctuent le quotidien et où le combat est infini contre ceux qui mettent l'intérêt personnel devant l'intérêt général.

Ce livre peut être réparti en deux

grands volets. Le premier s'intéresse à l'enfance ordinaire et aux études primaires et secondaires de l'écrivain et le deuxième se focalise sur son engagement politique qui commence depuis son arrivée en France.

La première partie est écrite dans un style fluide, poétique et littéraire. Cela montre l'influence sur l'auteur des premiers écrivains marocains de langue française, ses contemporains, et qui ont meublé son enfance. Depuis la première page, on se trouve emporté par des descriptions enchanteresses, des passages qui procurent le vrai plaisir de la lecture. Celui-ci en est un exemple : « Le soleil qui se couche caresse de ses derniers rayons les flancs vallonnés de la plaine à perte de vue. On croirait cette nature désertique et inhospitalière, sans vie, si au voisinage d'autres enfants, nos disputes n'alimentaient un quotidien écrasé par la chaleur et soumis au rituel coranique dans une pièce mal éclairée, assis en tailleur sur des tapis de doum travaillés par l'usage. » La période de l'école coranique trouve des échos dans beaucoup de textes de Marocains notamment La boîte à merveilles d'Ahmed Sefrioui.

Le livre s'ouvre sur le quotidien du fils d'un fonctionnaire qui, par le hasard des affectations se trouve à Taznakht, un petit patelin à 90 kms de Ouarzazate. Même dans un monde isolé et hostile, le jeune enfant arrive à extraire les fleurs du mal. Sa dose de plaisir, il la butine dans son petit entourage auprès des enfants des voisins et

de ses sœurs, mais aussi dans les livres qu'un père intellectuel met à sa disposition. Un père qui est un « lecteur assidu de la presse arabe et francophone, instruit des publications littéraires aussi bien en français qu'en arabe ». Ce père qui a traduit le livre de Paul Odinet *Le Caïd Abdallah* du français vers l'arabe et qui est très conscient de l'importance des études tient à inscrire son fils dans une école marocaine à Casablanca, même après son installation à Ben Ahmed, avant que le jeune adolescent ne rejoigne un établissement français à Meknès.

Le jeune Taïeb Bencheikh montre une grande aptitude pour l'acquisition du savoir. Après avoir réussi son bac, il choisit d'aller en France afin de poursuivre ses études. C'est là où commence la vie politique avec la jeunesse du PCM, (Le Parti Communiste Marocain). Son sens de l'engagement et ses analyses perspicaces le mettent rapidement au sommet de cette institution. Encore étudiant, il se voit obligé de multiplier ses déplacements à travers le monde pour représenter son parti et défendre ses idéaux. Les anicroches commencent à se profiler à l'horizon et les affrontements des idées ne manquent pas.

Une fois les études terminées, il préfère rentrer au bercail même si un avenir prospère se profile à l'horizon en Europe. Il intègre le Secrétariat au plan et au développement régional et se distingue par sa compétence qui le hausse petit à petit jusqu'au sommet de cette

administration. Sa responsabilité dans la fonction publique ne l'éloigne pas de la vie politique qu'il continue d'exercer avec beaucoup d'engagement même si les différences au niveau des idées vont crescendo. Il se présente aux élections parlementaires en tant qu'indépendant et obtient la majorité des voix malgré les machinations qui se trament derrière son dos dans cette ville de Meknès qu'il aime du fond de son cœur et qu'il continue de servir jusqu'à la fin de sa vie politique. Ce pas lui permet de s'éloigner des partis traditionnels et d'en intégrer un nouveau qui rassemble tous les élus indépendants.

Devenu ministre, il se fait remarquer par le roi Hassan II qui le charge de plusieurs missions. Certaines photos montrent la place privilégiée qu'occupe Taïeb Bencheikh auprès du précédent roi du Maroc.

Rhapsodie dans un parcours de vie donne une bonne leçon de vie aux jeunes d'aujourd'hui qui croient que la réussite dans la vie dépend d'autre chose que du travail et de la persévérance. Il est aussi une carte qui montre le chemin politique parcouru par le Maroc depuis l'indépendance, une critique d'une certaine élite politique qui gouverne et qui manque d'initiatives et de propositions, un dévoilement de certains agissements d'hommes politiques qui ne cherchent que leurs intérêts personnels ... Bref un livre à lire pour découvrir un homme et un pays.

Par My Seddik Rabbaj

Kate Winslet exprime ses profonds regrets d'avoir collaboré avec Roman Polanski et Woody Allen



On pourrait croire Kate Winslet fière de son parcours cinématographique. Consacrée star planétaire à seulement 22 ans grâce à Titanic, l'actrice américaine affiche pas moins de sept nominations à l'Oscar de la meilleure actrice - qu'elle remporte en 2009 pour sa performance dans The Reader -, s'illustre dans des rôles exigeants, est courtisée par les plus grands cinéastes de la planète (James Cameron, Steven Soderbergh, Wes Anderson, Sam Mendes, Michel Gondry...). Pour autant, celle qui révélait récemment en quoi son rôle dans Contagion l'a aidée à faire face à la pandémie de Covid-19, a bel et bien des regrets. Et pas des moindres.

Dans un long entretien accordé à nos confrères de Vanity Fair US pour la pro-

motion de son prochain film Ammonite, Kate Winslet revient sur le mouvement #MeToo : "Ammonite m'a fait prendre conscience d'être encore plus engagée à honorer ce que les femmes veulent dire pour elles-mêmes dans les films et comment nous voulons vraiment être dépeintes, quelle que soit l'orientation sexuelle" confie la star. "La vie est vraiment courte et j'aimerais faire de mon mieux pour donner un exemple décent aux jeunes femmes. Nous leur offrons un monde assez foutu, alors j'aimerais faire ma part pour avoir une bonne intégrité". C'est alors qu'elle confie regretter ses collaborations avec les cinéastes Roman Polanski et Woody Allen, tous deux sous le coup de plusieurs accusations d'agression sexuelle. "Qu'est-ce-

que j'ai foutu à travailler avec Woody Allen et Roman Polanski? C'est incroyable pour moi de voir aujourd'hui à quel point ces hommes ont été tenus en si haute estime, dans l'industrie cinématographique et aussi longtemps. C'est honteux ! Et je dois prendre mes responsabilités du fait que j'ai travaillé avec eux deux. Je ne peux pas revenir en arrière. Je suis aux prises avec ces regrets, mais que nous reste-t-il si nous ne sommes pas capables d'être simplement honnête à ce sujet ?" Pour rappel, Kate Winslet a tourné sous la direction de Roman Polanski dans Carnage, l'adaptation ciné de la pièce de théâtre de Yasmina Reza en 2011. Elle était également l'héroïne de Wonder Wheel, film de Woody Allen en 2017.

Bouillon de culture

Diana Rigg

L'actrice britannique Diana Rigg, célèbre pour ses rôles dans les séries cultes "Chapeau melon et bottes de cuir" et "Game of Thrones", est décédée en fin de semaine dernière à l'âge de 82 ans, a indiqué son agent.

"Nous avons l'immense tristesse de vous annoncer que Diana Rigg est morte paisiblement", a indiqué son agent Simon Beresford dans un communiqué, précisant qu'elle est décédée "chez elle, entourée de sa famille".

"Ma mère adorée est morte paisiblement dans son sommeil", a confirmé sa fille, l'actrice Rachael Stirling. "Elle est décédée d'un cancer diagnostiqué en mars, et a passé ses derniers mois à réfléchir joyeusement à sa vie extraordinaire, pleine d'amour, de rires et d'une profonde fierté pour sa profession". "Il est impossible d'exprimer à quel point elle va nous manquer", a-t-elle ajouté.

L'actrice originaire du Nord de l'Angleterre était connue dans le monde entier pour son interprétation pleine de charme et d'humour d'Emma Peel, acolyte de John Steed dans la série télévisée des années 60 "Chapeau melon et bottes de cuir". Elle avait aussi su tirer son épingle du jeu dans "Au service de sa Majesté", un opus de la célèbre saga d'espionnage britannique James Bond sorti en 1969. "Cette comédienne et actrice légendaire était très appréciée des fans de James Bond pour sa performance mémorable dans le rôle de Tracy Di Vincenzo, la seule femme à avoir jamais épousé" l'agent secret, ont rappelé les producteurs de la franchise, Michael Wilson et Barbara Broccoli.



"The Nest" avec Jude Law rafle les prix à Deauville



Le festival du cinéma américain de Deauville a récompensé samedi de plusieurs prix "The Nest" de Sean Durkin, un "thriller oppressant", avec Jude Law, à l'issue d'une 46e édition où le public, masqué, a répondu présent malgré le Covid-19. La présidente du principal jury de la compétition Vanessa Paradis a salué "un thriller oppressant, une fable sur le délitement d'une famille portée par une élégance de sa mise en scène et deux acteurs d'exception", Carrie Coon ("The Leftovers", "Gone girl" de David Fincher) et Jude Law.

Le film reçoit à la fois le Grand Prix du jury, le prix du jury de la Révélation ex-æquo avec, pour la mise en scène, "The Assistant" (premier film de Kitty Green, sur le harcèlement au travail) et le Prix de la critique.

Il s'agit du deuxième film du Canadien Sean Durkin, qui avait remporté en 2011 le Prix du meilleur réalisateur au festival Sundance pour "Martha Marcy May Marlene".

Dans "The Nest" (le nid), Rory, un ancien courtier devenu un ambitieux entrepreneur, convainc Allison, son épouse, et leurs deux enfants, de quitter le confort d'une banlieue cossue des États-Unis pour s'installer en Angleterre, son pays de naissance. Persuadé d'y faire fortune, Rory loue un vieux manoir en pleine campagne où sa femme pourra continuer à monter à cheval. Mais l'espoir d'un lucratif nouveau départ s'évanouit rapidement et l'isolement fissure peu à peu l'équilibre familial.

Le Prix du jury présidé par Vanessa Paradis revient

ex-æquo à "First Cow", une relecture du western centrée sur l'amitié entre deux hommes signée Kelly Reichardt, figure du cinéma américain indépendant (film sélectionné également à Berlin en février), et à "Lorelei", premier film de la Britannique Sabrina Doyle.

"Les femmes au cinéma sont soit des putains soit des mères parfaites. Je voulais montrer une femme qui n'est pas parfaite, qui a ses propres rêves. Je voulais montrer que c'est possible d'être un homme pas traditionnel, un nouveau type d'homme, un nouveau type de femme", a déclaré mercredi Sabrina Doyle à Deauville. Quinze films étaient en compétition dont huit signés par des femmes.

Le Prix du public de la Ville de Deauville a été attribué à "Uncle Frank" d'Alan Ball, le scénariste d'American Beauty, pour lequel il a remporté un oscar en 2000, et créateur de la série "Six feet under". Son deuxième film raconte l'histoire d'un universitaire de New York qui cache son homosexualité à sa famille et qu'un décès oblige à retourner auprès des siens. "Last words" de Jonathan Nossiter, avec Charlotte Rampling, ne remporte aucun prix alors qu'il était sélectionné à la fois à Deauville et à Cannes. Installé en Italie, le réalisateur de "Mondovino" était un des deux seuls réalisateurs américains à avoir fait le déplacement à Deauville dans un contexte de crise sanitaire.

Cette 46e édition du festival normand a été marquée par la présentation de neuf des 52 films sélectionnés à Cannes dont l'édition 2020 a été annulée.

L'Homme face aux pandémies

(3^{ème} partie)

La grippe espagnole (1918-1919) : Elle a commencé d'abord sous forme épidémique avant de devenir ensuite une pandémie, elle a frappé le monde entier à la fin de la Première Guerre mondiale. Elle fut virulente et contagieuse. C'est une grippe qui a sévi en trois vagues.

A titre de rappel, elle est apparue lorsque la Première Guerre mondiale touchait à sa fin. Pendant cette guerre, le mouvement des troupes et des renforts militaires venus des Etats-Unis pour soutenir les Alliés a joué un rôle déterminant dans sa propagation entre les deux sous-continent : l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Selon toute vraisemblance, le patient zéro aurait été un fermier de l'Etat du Kansas qui a pu contaminer une partie de ses camarades de rang d'autant que le camp regroupait entre 60.000 et 70.000 soldats prêts à rejoindre le champ de bataille en Europe. Ce patient zéro aurait été contaminé par un de ses oiseaux domestiques, lui aussi contaminé par un autre oiseau sauvage.

La première vague est apparue après les premiers débarquements, des cas de contamination ont été signalés en France et en Grande-Bretagne dès le mois d'avril 1918. Ensuite, au mois de juin, ce sont l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne qui étaient touchées par cette maladie. Ces pays en guerre (sauf l'Espagne), ont censuré les informations pour ne pas porter un coup au moral des populations qui ont déjà suffisamment souffert de la guerre. Dès les premiers cas constatés en Espagne, la presse de ce pays fut la première à avoir décrit les effets ravageurs de l'épidémie, c'est la raison qui a été derrière son appellation : grippe espagnole.

En juillet, l'épidémie fut considérée comme finie en Europe, même si d'autres foyers sont restés en août dans des zones alors colonisées par les deux alliés, la France et la Grande-Bretagne à cause des mouvements de marins et du commerce. Vu la censure et le climat de guerre, les informations qui pouvaient donner un bilan exact ou approché de la contagion furent rares.

La deuxième vague a resurgi aux Etats-Unis, dans la région de Boston avec des cas mortels qui sont apparus dès la mi-septembre, avec un taux de

mortalité de 10 à 30 fois plus élevé que celui des autres épidémies de grippe habituelle, soit 2,5 à 3% des cas contaminés. Les symptômes bénins de la première vague avaient changé en passant vers des formes hémorragiques ou pulmonaires souvent fatales. Dès la quatrième semaine de septembre 1918, l'ensemble du territoire des Etats-Unis a été atteint marquant le début d'une augmentation significative et anormale des cas mortels.

En Europe, les renforts américains qui arrivèrent pour aider les Alliés, allaient encore aggraver la situation, car les deux parties (Alliés et Américains) étaient encore incons-

soit atteinte. C'est le mois le plus mortel aux Etats-Unis, et à la fin, 30 à 40% des populations étaient contaminées avec une mortalité qui a grimpé de 3 à 5%. C'est à partir de ce moment que le pouvoir fédéral et la population ont commencé à prendre conscience de l'ampleur de l'épidémie. C'est à la fin du mois d'octobre que l'épidémie fut déclarée pandémie. Les médecins et infirmiers américains, même désemparés, faisaient face à cette pandémie et une infirmière sur quatre mourut par contamination.

A la fin du mois de novembre 1918 (mois de signature de l'accord de l'armistice), la pandémie a perdu de sa force aux Etats-Unis. Alors qu'en Eu-

nète estimée entre 3 et 10%, soit 30 à 50 millions d'habitants selon l'Institut Pasteur, alors qu'une estimation récente a fait part de 100 millions de morts.

- Une courbe de mortalité inhabituelle, puisque la majorité des morts est située entre les tranches d'âge allant de 20 à 40 ans, soit une courbe pandémique centrée sur les 30 ans.

- En Europe, la pandémie a fait environ 4 millions de morts, alors que la Première Guerre mondiale en a fait presque 19 millions. En Inde, la pandémie aurait fait 18,5 de morts, et 10 millions en Chine.

- Pour les autres régions, telles les colonies africaines, l'Amérique du Sud, la Russie et le Moyen-Orient, aucune statistique fiable n'est disponible mais le nombre de morts dans ces régions est estimé à 20 millions.

Après avoir fait presque 100 millions de morts dans le monde, la grippe espagnole s'est éteinte au début de l'été 1919 laissant derrière elle deux souches virales, une aviaire et une autre humaine qui est devenue par la suite saisonnière.

Le bilan scientifique n'a pas été bien loti, car, vu la machine de guerre surprenante déployée durant la Première Guerre mondiale, on peut dire que l'impératif militaire l'a emporté sur le sanitaire. En dépit de la virulence et la contagion de la pandémie, aucune étude scientifique fiable ne fut entreprise à l'époque. Du fait qu'aucune souche du virus n'a été conservée, il a donc été impossible de les décélérer, mais deux hypothèses sont émises : une origine humaine préexistante, en bonne partie immunisée, et une autre origine d'espèce notamment aviaire. Dans le même sens, des chercheurs américains ont présenté une étude en 2005, sur un virus présumé être celui de la grippe espagnole reconstitué à partir d'une femme enterrée dans le pergélisol de l'Alaska. Ils ont eu tendance à montrer que son origine est de nature aviaire. Les mêmes types d'études ont été faites sur des cadavres norvégiens conservés dans un milieu pareil que le précédent. Les caractéristiques génétiques du virus ont été établies (mais rien n'assure qu'il s'agit du même virus), en révélant qu'il est du type H1N1. Son origine aviaire est restée fortement suspectée, même si une identification de la séquence complète de ses nucléotides a été faite.



cients du danger de cette opération. Les premiers cas de cette deuxième vague ont été signalés début octobre 1918. Vers le 15 octobre, l'épidémie a atteint la France et la Grande-Bretagne, qui furent suivies par l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne et les premiers morts ont commencé à être comptés.

En Europe, comme centre de la colonisation mondiale, des bateaux avec des marins contaminés à bord, partaient dans toutes les directions : l'Afrique, l'Amérique du Sud, l'Inde, la Chine et l'Océanie. Ces marins ont colporté vers ces territoires encore épargnés, une épidémie qui est devenue pandémie.

Après cette date du 15 octobre, il aura fallu moins de deux semaines pour que toute l'Amérique du Nord

soit atteinte. C'est le mois de propagation fut octobre et le mois de novembre fut le mois qui a connu les plus grandes vagues de mortalité. Le pic de mortalité en Europe a été enregistré entre la mi-novembre et la mi-décembre 1918.

La troisième vague arriva dès la fin du mois de décembre 1918, et au début du mois de janvier 1919. La pandémie a connu une certaine décroissance pendant deux mois, et après, le nombre de contaminations est reparti à la hausse : ce fut la troisième vague qui était d'une moindre gravité par rapport à la précédente.

Le bilan humain a été lourd : - A l'échelle de toute la planète, les populations infectées sont évaluées à 500 millions de cas, soit 27% de la population mondiale.

- Une mortalité à travers la pla-



C'est une pandémie qui a donné naissance à une prise de conscience de la nature mondiale des pandémies et des maladies, avec les mesures d'hygiène à préconiser, afin de les affronter. Pour cela, des réseaux tout entiers ont été créés, couronnés enfin par la naissance du Comité d'Hygiène, ancêtre de l'OMS sous l'égide de la SDN.

Le Choléra (1871-1991) : Selon la définition donnée par l'OMS, le Choléra est une infection diarrhéique aiguë provoquée par l'ingestion d'aliments ou d'eau contaminée par agent bacille nommé *Vibrio Cholerae*, découvert par l'équipe allemande (composée de Koch et Gaffky), dépêchée en Égypte afin de suivre l'évolution de la cinquième pandémie (1861-1891) de Choléra qui a frappé ce pays. Le Choléra est resté depuis ses premières apparitions en Inde, une menace pour les populations surtout en l'absence d'hygiène, de voies d'assainissement, et d'accès à l'eau potable. Selon les estimations de l'OMS, il y a chaque année, 2 à 4 millions de cas de Choléra avec un nombre de morts qui s'établit entre 30.000 et 140.000 dans le monde.

Ses symptômes sont une diarrhée aiguë sévère, apparaissant entre 12 heures et 5 jours après l'ingestion d'aliments ou d'eau contaminée. Tous les cas d'infection ne présentent pas nécessairement des symptômes, bien que l'agent infectieux soit présent dans les selles de 1 à 10 jours après l'infection. Et quand il est éliminé dans l'environnement, il peut toujours rester dangereux car il peut potentiellement infecter d'autres personnes. Pour les personnes montrant des symptômes, il y a ceux qui restent bénins, alors que pour d'autres cas, la diarrhée aiguë provoque une déshydratation sévère qui peut entraîner la mort.

Le Choléra peut être endémique, épidémique ou pandémique. Endémique,

quand il apparaît régulièrement dans la même région : c'est le cas de son réservoir original dans le Delta de Grange en Inde, et toute l'Asie du sud. Epidémique, quand il resurgit de façon imprévisible dans des régions jusqu'alors indemnes. Il devient pandémique quand il touche plusieurs continents à la fois.

Historiquement, jusqu'au Moyen Âge le Choléra est resté cantonné en Asie du sud. La première description historique a été faite en 1503 par un officier du navigateur explorateur Vasco De Gama, qui l'a décrit comme une épidémie de diarrhées rapidement mortelles, et qui avait provoqué déjà à l'époque 20.000 morts en Inde. Initialement apparues et développées en Inde, en Chine et en Indonésie, les épidémies se sont manifestées au début du 19^{ème} siècle, pour devenir de véritables pandémies qui ont dépassé ces régions d'origine pour arriver au Moyen-Orient, en Afrique, en Europe et aux Amériques. L'ampleur de l'épidémie s'est accrue quand les transports maritimes sont passés des voiliers à la vapeur, puis avec l'avènement du chemin de fer pour les transports terrestres. On a recensé jusqu'à présent sept pandémies, et on s'attend à une huitième à tout moment, comme celle qui est apparue en Haïti en 2010, et qui a pu être contrée et contenue dans son lieu d'origine.

La première pandémie (1817-1824) a débuté à Calcutta en Inde en frappant l'Extrême-Orient, ainsi que l'Afrique orientale. A partir de 1823, c'était le tour de l'Asie mineure d'être atteinte.

La deuxième pandémie (1829-1837) est repartie du Bengale selon deux voies : celle de la Perse et la Mer Caspienne pour arriver à Moscou et Varsovie, et l'autre par La Mecque et l'Égypte, puis l'Europe (Paris et Londres en 1832) et enfin les deux Amériques : du Nord et Centrale.

La troisième pandémie (1840-1860)

a démarré comme d'habitude en Inde, s'étendit en Chine, voisin de l'Est, ensuite en Afghanistan comme voisin de l'Ouest faisant plus d'un million de morts. Plus à l'Ouest, elle toucha le Moyen-Orient ensuite le Maghreb où elle a fait des ravages, puis l'Europe. Elle s'est reproduite en deux vagues, en faisant plus d'un million de morts en Russie. Elle toucha ensuite la totalité de l'Amérique du Nord.

La quatrième pandémie (1863-1875) a retenti dans l'Europe du Nord, pour frapper la Belgique et la France en 1866, le Maghreb et atteindre l'Amérique du Sud.

La cinquième pandémie (1861-1896) a réapparu en Inde et s'est diffusée sur tous les continents. C'est la phase où Koch et son collaborateur sont parvenus à identifier le *Vibrio Cholerae* (V. C.), comme agent d'infection de la maladie.

La sixième pandémie (1899-1929), est partie de l'Asie, elle s'est répandue en Russie, puis en Europe centrale et occidentale, et ce sans atteindre les Amériques. Toutes ces pandémies montrèrent les mêmes caractéristiques, ce qui laissait penser à la même cause, le V. C. découvert par l'équipe scientifique de Koch.

Entre 1940 et 1957, des petites épidémies ont surgi en Indonésie, dues principalement à la souche EI Tor découverte en 1905, jusqu'alors considérée comme bénigne.

La septième pandémie (1961-1991) est due à la souche évoquée précédemment (découverte en 1905), elle est partie de l'Indonésie dès 1961, a atteint l'Asie et le Moyen-Orient en 1962, et secoua l'Europe en 1965, ensuite le continent africain en 1970. En quelques années, une nouvelle souche a remplacé la souche de 1905, qui est nommée O1 par les scientifiques. C'est un sérotype qui a montré un degré de contagion moins virulent, mais plus apte à survivre dans l'environnement et sa diffusion mondiale s'est faite probablement par

les transports aériens. En 1991, elle toucha l'Amérique.

Depuis 1992, un nouveau variant dérivé de EI Tor est apparu au Bangladesh et en Inde, il s'agit du nommé V. C. O139 avec des formes plus sévères, faisant craindre l'apparition d'une huitième pandémie. En 2010, c'est en Haïti que ce variant a frappé, en faisant 10.000 morts et 800.000 cas jusqu'en 2016.

Concernant les développements scientifiques et thérapeutiques, les activités de recherche n'ont commencé qu'au 1831, sous forme d'observations de cas cholériques sévissant en Inde et au Moyen-Orient. Mais quand la deuxième pandémie a secoué l'Europe, c'est-à-dire dès 1832, les scientifiques avaient devant eux les échantillons nécessaires pour forger des analyses plus fiables. Plusieurs travaux se sont succédés, avec chacun sa propre pierre à l'édifice du remède qui fut plus que jamais indispensable vu les ravages causés par la pandémie. On peut retenir quelques noms et quelques théories. Pour les noms, il y a J. M. Limousin-Lamothe (1932), pharmacien d'Albi (comme explication : animalus ou atomes cholériques) ; le médecin J. M. Berthelot (1835) qui a proposé une explication dans son ouvrage qui a suscité l'intérêt des instances académiques. Pour les théories, en 1849, il y a le journal londonien Times qui a publié une série d'articles portant sur ces théories : théorie tellurique, théorie électrique, théorie ozonique, théorie zymotique, etc.

Depuis 1849 jusqu'à 1854, le médecin londonien a donné une explication qui s'est appuyée sur les exemples de la variole et de la syphilis, avec l'hypothèse d'« animalcule » qui, ingéré, se développerait dans les intestins avant d'être évacué par les selles.

Abdelkrim Nougaoui
Enseignant chercheur à Onjda
(A suivre)

Association des Œuvres de Bienfaisance My Rachid Sidi Othmane Casablanca
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°02/2020/ACOB
Le mercredi 07 octobre 2020 à 11h heures du matin, il sera procédé dans la salle de réunion à l'Association des œuvres de bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane ; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix séance publique pour : Les Travaux de maintenance de l'infrastructure de l'association Moulay Rachid Sidi Othmane.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés (service achat) à l'Association des œuvres de bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane sis Bd Med Bouziane

IMM B Hay Salama3 - Casablanca. Tel : 0522 59 47 44/0522 59 77 78/06 62 08 74 51.
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000,000dhs (Cinq mille dirhams).
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 274 000,00 Dhs TTC (deux cent soixante quatorze mille dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés précité.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

ception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 8 du règlement de consultation de l'appel d'offre cité en titre.
N°7/PA
ARTIFER METAL SARL AU CONSTITUTION
I - Par acte sous-seing privé à Casablanca en date du 10 Aout 2020, il a été établi les Statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : ARTIFER METAL SARL D'ASSOCIÉ UNIQUE
OBJET SOCIAL : Les travaux de ferronnerie, de métallerie et travaux de construction des bâtiments;
SIEGE SOCIAL : Le siège social de la société est fixé à Casablanca, 05 rue DIX-MUDE 1er étage Appt. N° 2 Benjdia.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : Cent Mille (100.000) Dirhams. Il est divisé en Mille (1000) parts de 100-DH chacune, numérotées de I à 1000, souscrites et libérées entièrement, attribuées en totalité à Monsieur Cheikh Tidiane DIAGNE.
ANNEE SOCIALE : L'année sociale commence le 01 Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
GERANCE : La société est gérée par Monsieur Cheikh Tidiane DIAGNE. II - le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal du commerce de Casablanca. En date du : 09/09/2020 Sous n°: 19568
III - L'immatriculation de la société a été effectuée au registre du commerce de Casablanca En date du: 09/09/2020. Sous le

N° 471489
N°7/PA
MORGANE CONSULTING MOROCCO AUGMENTATION DU CAPITAL «MENARA VRD»
Aux termes d'un procès verbal de l'A.G.E tenu le 09/07/2020, les associés de la société « MENARA VRD » S.A.R.L. décident :
L'augmentation du capital social de la société du 100 000,00 DH (Cent Mille Dirhams) à 5 000 000,00 DH (Cinq Millions de Dirhams), par le compte courant d'associé, alors la création de 49000 nouvelles parts sociales de 100 dirhams chacune. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Fes le 10/09/2020 sous la quittance numéro : 40311120016849.
N°7/PA
Cabinet Comptable MOUNSEF AZMANI 46, Rue Anoual Al-Hoceima " BOUHADDA ET FILS " SARL AU
au capital de 100.000,00 dh
Siège social : Rouaze Dr ait kamra annexe ait kamra izemmouren - AL-HOCEIMA-
L'assemblée générale extraordinaire du 24/08/2020 de la société « BOUHADDA ET FILS SARL AU » au capital de 100.000,00 dh dont le siège social Rouaze Dr ait kamra an-

nexe ait kamra izemmouren AL-Hoceima a approuvé : - Transférer le siège social de la société qui est fixé au Rouaze Douar Ait Kamra annexe ait kamra izemmouren Al-Hoceima au nouveau siège situé à Rue AZGHAR N° 17, Al-Hoceima.
En conséquence l'article 4 des statuts de la société sera modifié comme suit :
Le siège social est fixé Rue AZGHAR N° 17, Al-Hoceima.
- Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple décision de gérance notifiée
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 11/09/2020 sous le N° 503.
N°7/PA
NADOR DES COMPTES MODIFICATION DE L'OBJET SOCIALE.
I/ Aux termes de ses décisions du 06/08/2020 ET 02/09/2020, l'associé unique de la ste « SAMARAMANY TRANS » SARL D'AU, immatriculé au RC N°19375, a décidé de :
- DE modifier l'objet social par
• L'adjonction des paragraphes suivants :
□ Entrepreneur de Transport de marchandises Pour compte d'autrui ;
• Et la suppression des paragraphes suivants :
□ Entrepreneur De Travaux Divers Ou Construction ;
- DE transférer le siège social

sus - mentionné à : BOULEVARD DES FAR N° 410, NADOR.
-Modifier les articles 2 ET 4 des statuts. II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.P.I de Nador le 10/09/2020, sous le N° 3057.
N°7/PA
CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL-BOUZNKA Tel/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.
Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/8/2020, il a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " EL HACHMI MOATASSIM PROMO" S.A.R.L. AU
Siège Social : HAY AL QODS RUE 6 N°45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.
Associé unique :
-Mr.EL HACHMI MOATASSIM apporteur en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts Sociales
Objet : □ PROMOTION IMMOBILIERE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr. EL HACHMI MOATASSIM. Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°471193.
N°7/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA FORMATION DES CADRES ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION -REGION SOUS MASSA DIRECTION PROVINCIAL D'INZEGANE AIT MELLOUL
Avis rectificatif de l'appel d'offre ouvert sur offres de prix n° 30EXP-INZ/2020
Le Directeur Provincial à la Direction provinciale à Inzegane Ait Melloul relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Sous Massa, informe les intéressés par l'appel d'offre ouvert sur offres de prix n° 30EXP-INZ/2020 du 02/10/2020 à 11 h 00 min publié au journal Libération n° 9111 du 09/09/2020, p.18 que le cautionnement provisoire pour le lot 1, est : Deux mille dirhams 2000,00 DHS
Le reste de l'appel d'offres ouvert demeure sans changement.
N°7/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
AVIS D'APPEL A LA CONURRENCE OUVERT N° 03/DDR-DRPS/2020
SEANCE PUBLIQUE
Le 08 Octobre 2020 à 11:00, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Nationale des Ports - Direction Régionale des Ports de Safi, Direction du Port de Safi Ville, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence pour l'octroi des :
AUTORISATIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'APPROVISIONNEMENT DES NAVIRES EN PRODUITS DITE « SHIPCHANDLING » AUX PORTS DE SAFI.
Le dossier d'appel à la concurrence doit être retiré par voie électronique, en formulant une demande de retrait, et le reçu de versement à l'adresse (portant cachet de la société) :
anp-ho-safi@anp.org.ma
Le prix d'acquisition du dossier d'appel à la concurrence est fixé à 100,00 DH (Cent dirhams), à payer par virement au : BMCE BANK 011 590 0000 09 210 00 60397/66
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 DH (DIX Mille dirhams).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 7 du Règlement de la consultation.
Les concurrents peuvent :
✓ soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'ANP à l'adresse indiquée ci-dessus ;
✓ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux de l'ANP précités.
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE, BP 39 SAFI
✓ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :
Agence Nationale des Ports
Direction Régionale des Ports de Safi/ Port de Safi ville
Division Régulation des Activités et Opérateurs
Tél : +212 5 24 46 42 29 / +212 5 24 46 29 03
Fax : +212 5 24 46 28 64
N°7/PA

ECOLE NORMALE SUPERIEURE CASABLANCA organise le 18/10/2020 un concours pour le recrutement d'un (01) Technicien 3^{ème} grade, spécialité : **Techniques de Secrétariat de Direction.**
4
Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine, âgés au moins de 18 ans et de 40 ans au plus, titulaires d'un diplôme de Technicien Spécialisé, spécialité **Techniques de Secrétariat de Direction**, délivré par un établissement de formation professionnelle associatif au Dersat n° 2-86-325 du 8 Joumada I 1407 (9 janvier 1987) insistant un régime général des établissements de formation professionnelle ou tout diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.
Procédure de candidature : Les candidatures se font exclusivement en ligne via le portail <http://econcours.univh2c.ma/>.
Délai de candidature : Avant le 03/10/2020.
Convocation des candidats : Les listes des candidats admis à passer les épreuves écrites et orales sont successivement publiées sur les portails <http://econcours.univh2c.ma/> et www.emploi-public.ma. La publication des listes tient lieu de convocation.
Les épreuves de concours :

Epreuve	Durée	Coefficient
Une épreuve écrite d'ordre général	3h	04
Une épreuve écrite d'ordre spécifique relatif au domaine de compétence du poste	3h	06
Une épreuve orale pour évaluer les compétences du candidat pour mener à bien sa mission.	15-30 minutes	03

Dépôt des dossiers de candidature : Les candidats admis à l'issue des épreuves écrites sont appelés à déposer **obligatoirement** leurs dossiers de candidature pendant l'horaire administratif (horaire continu) et ce avant l'épreuve orale. Le dépôt s'effectue au secrétariat de la Direction de l'École Normale Supérieure site Bd Abdellah Ibrahim (Ex Km 9, route El Jadida près du rond-point Azboun) Casablanca.
Composition du dossier de candidature :
• Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'École Normale Supérieure Casablanca portant le nom, l'adresse, l'Email et le n° du téléphone du candidat ;
• L'autorisation pour participer au concours pour les candidats fonctionnaires ;
• Deux copies certifiées conformes à l'original de la Carte Nationale d'Identité ;
• Deux copies certifiées conformes à l'original du Baccalauréat ;
• Deux extraits d'acte de naissance récents ;
• Deux copies certifiées conformes à l'original du diplôme demandé ;
• Cinq exemplaires Curriculum Vitae du candidat ;
• Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.
NB : Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai est rejeté.
N°7/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم بولمان
جماعة ايموزار مرموشة
مصلحة الموارد البشرية
إعلان
ينهي رئيس المجلس الجماعي لايوموزار مرموشة أنه سيتم يوم 27 أكتوبر 2020 على الساعة التاسعة صباحا بمقر جماعة ايموزار مرموشة إجراء امتحان الكفاءة المهنية للموظفين المرشحين كمساعدين اداري من الدرجة الثانية والذين قضوا 06 سنوات على الاقل من الخدمة الفعلية الى غاية 2020/12/31 لولوج الدرجة التالية:
مساعد إداري من الدرجة الأولى (منصب واحد)
وعليه فإن امتحان الكفاءة المهنية وكذا الترقية سيتمان حسب مقتضيات القانون الجاري به العمل.
لذا يجب على المرشحين إرسال طلباتهم في هذا الشأن إلى مصلحة الموارد البشرية بالجماعة وذلك قبل يوم : 2020/10/10
وهو آخر أجل لقبول الترشيحات.
N°7/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
AVIS D'APPEL A LA CONURRENCE OUVERT N° 03/DDR-DRPS/2020
SEANCE PUBLIQUE
Le 08 Octobre 2020 à 11:00, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Nationale des Ports - Direction Régionale des Ports de Safi, Direction du Port de Safi Ville, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence pour l'octroi des :
AUTORISATIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'APPROVISIONNEMENT DES NAVIRES EN PRODUITS DITE « SHIPCHANDLING » AUX PORTS DE SAFI.
Le dossier d'appel à la concurrence doit être retiré par voie électronique, en formulant une demande de retrait, et le reçu de versement à l'adresse (portant cachet de la société) :
anp-ho-safi@anp.org.ma
Le prix d'acquisition du dossier d'appel à la concurrence est fixé à 100,00 DH (Cent dirhams), à payer par virement au : BMCE BANK 011 590 0000 09 210 00 60397/66
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 DH (DIX Mille dirhams).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 7 du Règlement de la consultation.
Les concurrents peuvent :
✓ soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'ANP à l'adresse indiquée ci-dessus ;
✓ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux de l'ANP précités.
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE, BP 39 SAFI
✓ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :
Agence Nationale des Ports
Direction Régionale des Ports de Safi/ Port de Safi ville
Division Régulation des Activités et Opérateurs
Tél : +212 5 24 46 42 29 / +212 5 24 46 29 03
Fax : +212 5 24 46 28 64
N°7/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
AVIS D'APPEL A LA CONURRENCE OUVERT N° 03/DDR-DRPS/2020
SEANCE PUBLIQUE
Le 08 Octobre 2020 à 11:00, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Nationale des Ports - Direction Régionale des Ports de Safi, Direction du Port de Safi Ville, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence pour l'octroi des :
AUTORISATIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'APPROVISIONNEMENT DES NAVIRES EN PRODUITS DITE « SHIPCHANDLING » AUX PORTS DE SAFI.
Le dossier d'appel à la concurrence doit être retiré par voie électronique, en formulant une demande de retrait, et le reçu de versement à l'adresse (portant cachet de la société) :
anp-ho-safi@anp.org.ma
Le prix d'acquisition du dossier d'appel à la concurrence est fixé à 100,00 DH (Cent dirhams), à payer par virement au : BMCE BANK 011 590 0000 09 210 00 60397/66
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 DH (DIX Mille dirhams).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 7 du Règlement de la consultation.
Les concurrents peuvent :
✓ soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'ANP à l'adresse indiquée ci-dessus ;
✓ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux de l'ANP précités.
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE, BP 39 SAFI
✓ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :
Agence Nationale des Ports
Direction Régionale des Ports de Safi/ Port de Safi ville
Division Régulation des Activités et Opérateurs
Tél : +212 5 24 46 42 29 / +212 5 24 46 29 03
Fax : +212 5 24 46 28 64
N°7/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
SERVICE DES AFFAIRES
FINANCIERES ET
MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°07/2020/BP
Le 07/10/2020 à 11 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique : Acquisition de matériels des travaux de construction au profit de la Coopérative artisanale KASR TIRAF à Assa
Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.
Il peut également être téléchargé à partir du portail

des marches publics www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six mille dirhams 00 Cts (6 000,00 Dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize Dhs 00 Cts TTC (168 996,00 Dhs TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom

de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.
N°7182/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
SERVICE DES AFFAIRES
FINANCIERES ET
MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°06/2020/BP
Le 07/10/2020 à 10 h 00 min, il sera procédé, au

siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique : Production et commercialisation d'huiles et produits naturels, médicinaux et aromatique au profit de la Coopérative BIO ZAG à Zag.
Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatre mille quatre cents dirhams 00 Cts (4 400,00 Dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent vingt-huit mille quatre cents Dhs 00 Cts TTC (128 400,00 Dhs TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec ac-

cusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.
N°7183/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
SERVICE DES AFFAIRES
FINANCIERES ET
MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°08/2020/BP
Le 07/10/2020 à 12 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique : Equipement d'une laiterie au profit de la Coopérative AL AIWAJ à Zag
Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.
Il peut également être téléchargé à partir du portail

des marches publics www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams 00 Cts (5 000,00 Dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent vingt-quatre mille deux cent trente Dirhams 00 Cts TTC (124230,00 Dhs TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.
N°7184/PA



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale de Midelt

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
Au rabais ou à majoration
(Séance publique)

Le 07/10/2020, il sera procédé au bureau du chargé de service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou à majoration comme suit :

1. Appel d'offres n° 37/MID/INV/2020
Objet : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 17 SALLES DE CLASSE PRÉSCOLAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT DE IDELT »
• Heure d'ouverture des plis : 10h00
• Cautionnement provisoire : Cinquante-cinq mille Dirhams (55 000,00 DH)
L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **3 906 090,00 dh (trois millions neuf cent six mille quatre-vingt-dix Dhs 00 Centimes)**

2. Appel d'offres n° 38/MID/INV/2020
Objet : « TRAVAUX D'INSTALLATION DU CHAUFFAGE CENTRAL AUX INTERNATS DES LYCEES QUALIFIANTS : AL BOUHAIRA AL CT ITZER ET MOUSSA IBN NOUCAÏR A LA CT BOUMIA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT DE IDELT »
• Heure d'ouverture des plis : 10h30
• Cautionnement provisoire : Vingt mille Dirhams (20 000,00 DH)
L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1 571 148,00 dh (Un Million Cinq Cent Soixante-Onze Mille Cent Quarante-Huit Dirhams.)**
• Qualification et classification demandées :

Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
M	M3	3

3. Appel d'offres n° 39/MID/INV/2020
Objet : « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT PRINCE MY RACHID A LA CT DE IDELT ET DE L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT 18 JUIN A LA CT IMILCHIL PROVINCE DE IDELT »
• Heure d'ouverture des plis : 11h00
• Cautionnement provisoire : dix-huit mille Dirhams (18 000,00 DH)
L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1 160 760,00 dh (Un million cent soixante mille sept cent soixante Dhs 00 Centimes)**

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue Elmassira Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.
Pour le dossier technique les concurrents doivent produire :
Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de classification et de qualification.

APPEL D'OFFRES	Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
37	A	A. 2	3
39	A	A. 5	4

N°7181/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 08/2020/INDH

Le 08 Octobre 2020 à 10 Heures du matin , il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Gouverneur de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIO – EDUCATIF AU PROFIT DES PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES A LA COMMUNE TEMSIA, PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL.** Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane - Ait Melloul ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **60.000,00 Dhs (Soixante mille Dirhams).**
- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à la somme de : **4.104.688,80 Dhs TTC (quatre millions cent quatre mille six cent quatre-vingt-huit virgule quatre-vingts centimes toutes taxes comprises.)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés publics .

DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT :

a) Pour les concurrents installés au Maroc :
Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une Copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau :

Secteur	Classe	Qualification
A	3	A2

b) Pour les concurrents non installés au Maroc :
Ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N°7180/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Khénifra
Cercle d'El Kbab
Caidat des Ait Ishaq
Commune 'Ait Ishaq
Régie de Recettes
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT 04/2020

Le 26 OCTOBRE 2020 à 10 heures du matin, il sera procédé, dans le Bureau du Président du Conseil Communal d'Ait Ishaq, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour La location des biens Communaux suivants
LOT N° 1 : Souk hebdomadaire et ses annexes pour l'année 2021.
LOT N° 2 : Parking pour l'année 2021.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service de la Régie de Recettes Communal durant les horaires du travail (Tél. : 0535.39.90.40 / 0535.39.95.57). Il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante : www.marchespublic.gov.ma

Le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les Conditions prévues au Décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 MARS 2013) fixant les conditions et les Formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les prix estimatifs sont :
240.000,00 dhs pour le 1er lot et 20.000,00dhs pour le 2eme lot .
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 MARS 2013).

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'Ordre Communal.
- Soit les envoyer par courrier

recommandé avec accusé de réception au Service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces nécessaires à fournir sont comme suit ;
A) . Dossier Administratif comprenant :

- 1- La déclaration sur l'honneur.
- 2 - Le Cahier de charges paraphé sur toutes les pages signés avec légalisation de signature à la dernière page.
- 3- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- 4- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- 5- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSC certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- 6- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.
- 7- Photocopie de la carte d'identité nationale légalisée.
- 8- Cautionnement provisoire d'un montant de :
* 9.000,00 Dirhams pour le 1er lot * 6.000,00dirhams pour le 2eme lot

B) Dossier Technique comprenant : Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
C) Dossier Additif :
- Le Règlement de consultation paraphé sur toutes les pages signées avec légalisation de signature à la dernière page.
NB : LA CAUTION PROVISOIRE DOIT ETRE BANCALIRE.

N°7173/PA

LA BUVETTE DU MAROC - SARL
au capital de 100.000 DH
Siège social : 13,
Rue Ahmed El Majjati Res Les Alpes N° 8 Maarif - Casablanca

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société LA BUVETTE DU MAROC, tenue en date du 17 Juillet 2020, au siège social de la société, il a été décidé :

- Transfert du siège social à l'adresse suivante : Z.I. LISSASFA Lotissement Al Baraka lot n°10 1er étage Casablanca 20190.
- Augmentation du capital social de neuf cent mille dirhams afin de le porter de cent mille dirhams actuellement à un million de dirhams et ce, par la création de neuf milles nouvelles parts sociales de cent dirhams chacune, intégralement souscrites et libérées entièrement par compensation avec des créances liquides et exigibles que possèdent les souscripteurs à l'égard de la société, ainsi qu'il résulte d'un arrêté de comptes établi par le gérant à hauteur de deux cent quarante mille dirhams et par apport en nature évalué à six cent soixante mille dirhams et établit sous la responsabilité d'un commissaire aux apports.
- la démission de M. Mohamed KABBAJ de ses fonctions de gérant - Nomination de M. Mohammed BERRADA titulaire de la CIN n°CD80505 gérant unique pour une durée indéterminée.
- L'adoption de nouveaux statuts

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 03/09/2020 sous le n° 744809

La déclaration déposée au registre chronologique n°19014
N°7174/PA

LÜKS MOBILYA sarl
Fabricant de meubles
Tel : 06.36.83.05.92
Constitution

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 01/09/2020, il a été établi les statuts d'une SARL AU avec les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LÜKS MOBILYA s.a.r.l au
Objet : 1- Fabricant de meubles en bois-2- Fabrication de placage et de panneaux de bois
Siège sociale : DOUAR SOUANI AIT YOUSSEF OU ALI ALHOCEIMA
Capital social :
Le capital social à la somme de 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100DH cha-

cune, toutes souscrites en numéraire et libérées de la totalité. Le capital social est réparti de la manière suivante :
- ABDELGHANI mohammed 1000 parts.
-Gérance : Mr ABDELGHANI Mohammed nommé comme gérant unique de la société.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance Al Hoceima le 08/09/2020 sous le n° 3115.

N°7175/PA

" Sté WIJDAN BAT sarl au "
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 dh
Siège social : 16, Rue oued el abid - AL-HOCEIMA-.

L'Assemblée générale extraordinaire du 25/06/2020 de la société « WIJDAN BAT SARL AU » au capital de 100.000,00 dh dont le siège social est 16 ; Rue oued el abid Al-Hoceima a approuvé :
La modification de l'objet social de la société qui sera comme suit :

1. Entrepreneur de travaux divers ou construction ;
 2. Entrepreneur de nettoyage ;
 3. Exploitant d'ambulance (Brancardage).
- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 22/07/2020 sous le N° 202.

N°7176/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORTS DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°38/2020/HZ- (SEANCE PUBLIQUE)
APPEL D'OFFRE DESTINE A LA MOYENNE ET PETITE ENTREPRISE NATIONALE

Le 13/10/2020 A 10h, 00mn il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Plan de campagne 2020
Objet : Travaux de rechargement des accotements de la RP2117du Pk20+200 au Pk43+400 (Province d'Al Haouz)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Huit Mille (8 000,00) dirhams**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante dirhams 0 centime TTC (590 940,00 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail de marchés publics.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc :

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
B Travaux Routier et Voirie Urbaine	5	B5 : Assises non traitées et enduits superficiels.

N°7177/PA

Résumé

Ministère de l'Equipement, du transport et de la Logistique et de l'EAU
Direction Provinciale de l'Equipement, du transport et de la Logistique de Casablanca
Délimitation du Domaine Public Maritime

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Arrêté en date du 03/09/2020 N° 1993 le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la délimitation du Domaine Public maritime dans le Site compris entre la Mosquée Hassan 2 et Sidi Abderahman, de la Borne 132 à la Borne 192.

L'enquête se déroulera au niveau des autorités local (Cercle d'Anfa), Préfecture des arrondissements de Casablanca Anfa,, pendant un mois, du 28Septembre2020 au 27 Octobre 2020
Durant l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé au Cercle d'Anfa.

N°7178/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME
Direction Régionale de l'Agriculture Du Sous-Massa Draa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 21/2020/DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)

(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Vendredi 09 Octobre 2020 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Aménagement Hydro-agricole relatif à l'alimentation des électropompes par trois (03) champs photovoltaïques à travers le périmètre de plantation AMLAL 2ème Tranche, C.T RASMOUKA, Cercle et Province de Tiznit, dans le cadre du Plan Maroc Vert.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **20.000,00 (Vingt mille dirhams).**

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1.500.000,00 (Un million cinq cent mille dirhams).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

- Les concurrents peuvent :
- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
 - ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
 - ⇒ Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°7179/PA

Résumé

**Ministère de l'Équipement, du transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la
Logistique de Casablanca
Délimitation du Domaine Public Maritime**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Arrêté en date du 03/09/2020 N° 1967 le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la délimitation du Domaine Public maritime dans le Site compris entre la Mosquée Hassan 2 et Sidi Abderahman, de la Borne 192 à la Borne 200.

L'enquête se déroulera au niveau des autorités local (District de Sidi-belyout), Préfecture des arrondissements de Casablanca Anfa., pendant un mois, du 28 Septembre 2020 au 27 Octobre 2020

Durant l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé au District de Sidi Belyout.

N°7172/PA

Résumé

**Ministère de l'Équipement, du transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la
Logistique de Casablanca
Délimitation du Domaine Public Maritime**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Arrêté en date du 03/09/2020 N° 1984 le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la délimitation du Domaine Public maritime dans le Site compris entre la Mosquée Hassan 2 et Sidi Abderahman, de la Borne 83 à la Borne 132 .

L'enquête se déroulera au niveau des autorités local (Cercle d'Anfa), Préfecture des arrondissements de Casablanca Anfa., pendant un mois, du 01 Octobre 2020 au 31 Octobre 2020

Durant l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé au Cercle d'Anfa.

N°7171/PA

Résumé

**Ministère de l'Équipement, du transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la
Logistique de Casablanca
Délimitation du Domaine Public Maritime**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Arrêté en date du 03/09/2020 N° 1975 le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la délimitation du Domaine Public maritime dans le Site compris entre la Mosquée Hassan 2 et Sidi Abderahman, de la Borne 60 à la Borne 83.

L'enquête se déroulera au niveau des autorités local (Cercle d'Anfa) , Préfecture des arrondissements de Casablanca Anfa., pendant un mois, du 28 Septembre 2020 au 27 Octobre 2020

Durant l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé au Cercle d'Anfa.

N°7169/PA

Résumé

**Ministère de l'Équipement, du transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la
Logistique de Casablanca
Délimitation du Domaine Public Maritime**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Arrêté en date du 03/09/2020 N° 2012 le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la délimitation du Domaine Public maritime dans le Site compris entre la Mosquée Hassan 2 et Sidi Abderahman, de la Borne 33 à la Borne 55.

L'enquête se déroulera au niveau des autorités local (Cercle d'Anfa), Préfecture des arrondissements de Casablanca Anfa, pendant un mois, du 28 Septembre 2020 au 27 Octobre 2020

Durant l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé au Cercle d'Anfa.

N°7170/PA

Résumé

**Ministère de l'Équipement, du transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la
Logistique de Casablanca
Délimitation du Domaine Public Maritime**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Arrêté en date du 03/09/2020 N° 2020 le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la délimitation du Domaine Public maritime dans le Site compris entre la Mosquée Hassan 2 et Sidi Abderahman, de la Borne 55 à la Borne 60.

L'enquête se déroulera au niveau des autorités local (Cercle d'Anfa), Préfecture des arrondissements de Casablanca Anfa., pendant un mois, du 01 Octobre 2020 au 31 Octobre 2020

Durant l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé au Cercle d'Anfa.

N°7168/PA

Résumé

**Ministère de l'Équipement, du transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la
Logistique de Casablanca
Délimitation du Domaine Public Maritime**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Arrêté en date du 03/09/2020 N° 2002 le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la délimitation du Domaine Public maritime dans le Site compris entre la Mosquée Hassan 2 et Sidi Abderahman, de la Borne 01 à la Borne 33.

L'enquête se déroulera au niveau des autorités local (Cercle d'Anfa), Préfecture des arrondissements de Casablanca Anfa., pendant un mois, du 28 Septembre 2020 au 27 Octobre 2020

Durant l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé au Cercle d'Anfa.

N°7167/PA

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma

CONTRE-FAÇON	BLANCH-ISSAGE	ACTIVE	NAVIRE À VOILES	LE VENT DU NORD	EST À LONDRES	CANAL	CHICANE
ABSOLUMENT OPPOSÉ							
PART		FIN DE VERBE		CONNU		RUISSEAU	
PRISER					COUVERT DE DUNES		
PRONOM		TRÈS COURT	LETTRES DE JEAN		COUPLE		
FATE BAS-FOND				LEVANT	DIFFICULTÉ	BÊTE À PART	
		CRACK PLANTE NUISIBLE		PIÉDESTAL RUISSEAUX			
PÉDANTS SODIUM						SYMBOLE DU NEON	L'AIR LE PLUS PUR
	DANS L'OPPOSITION	FIN DE VERBE	VIEILLE CITÉ SANS-ABRI		PÈRE DE SEM DIGUE		
ASSÈCHEMENT							
				DRAME NIPPON EN ARGOT		QUARTIER D'AVIGNON	RÈGLE PLATE
VIN LETTRES DE LOTI			ALTÉRÉ				
NON RUSSE				ALOURDIR			

Solution mots flechés d'hier

BOÎTE	C	ÉPOUX D'ISIS	S	CONNUS GRECQUE	PROUVÉ	E	PÉNIBLE	A	EN TREILLIS	N	NOUVEAU TOURNER LE DOS
BAR	L	O	U	P	MIS À L'ÉPREUVE	T	E	S	T	E	S
DOS	D	O	S	PARTIRA FIN DE VERBE	I	R	A	E	C	H	A
ÉCHINE BABILLARDE	P	I		DE BAS EN HAUT SABLE	NASSE EN GELÉE	B	I	R	E	F	FEU ROUGE
FICTIF	I	R	R	E	L	L	P	O	S	S	ROMAINS LETTRES BRANLY
EN PERNIER	N	I	L	LIQUIDA BOUCHÉE	E	L	I	M	I	N	A
MARQUÉ GREC	E	S	O	P	E	C	A	S	E	I	G
CONTRIBUTION	V	O	L	E	B	E	MORCEAU DE PEAU ENTIER	E	N	L	E
ÉLEVÉE PRÉCOCHE	H	A	U	T	E	S	SYMBOLE DE L'ÉTAIR	N	D	S	DESERT ROCHEUX
	I	R	A	CRACK	GRAND D'ANGLE TERRE	B	V	A	D	A	N
INVERTISSEMENT	P	R	E	A	V	I	S	E	N	U	ARTICLE INVERSÉ EN BOSRA
ÂGES	E	R	E	S	A	S	S	O	M	M	G

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saïdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthier
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2						■				
3							■		■	
4			■					■		
5				■						
6						■				
7		■			■					
8								■		
9					■				■	
10				■						

HORIZONTALEMENT

- 1- Unité de masse
- 2- Elle allaite Remus et son frère - Soyeux
- 3- Cousin de l'ai
- 4- En repère - Également - Règle
- 5- Pareil - Intégral
- 6- Saule de vannier - Sou du Pérou
- 7- Sigle du Royaume - Rivé
- 8- Emacié - Plus secret
- 9- Sombre - Indien
- 10- Gama - Oiseau marin

VERTICALEMENT

- 1- Il vole sans même savoir pourquoi
- 2- Teintes de bleu - Lâche
- 3- Décodé - Décoderait
- 4- Ca existe ça ? - Cheikh
- 5- Il fait le vide
- 6- Fameux espion - Pensa
- 7- Préposition latine - Aptitude à servir
- 8- Personnel - Déesse grecque - Erbium
- 9- Poussé - Obstinés
- 10- De surface

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	I	N	T	O	N	A	T	I	O	N
2	V	O	I	R	E	■	I	G	N	E
3	R	U	N	E	■	Z	E	R	O	■
4	O	R	■	E	S	O	N	■	M	U
5	G	R	E	■	T	O	N	K	A	S
6	N	I	T	R	E	■	E	S	T	E
7	E	T	E	U	L	E	■	A	O	■
8	R	U	T	■	E	S	■	R	P	R
9	I	R	E	Z	■	T	U	■	E	U
10	E	E	S	T	I	■	R	U	E	E

Grilles de sudoku

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
2	5		4	8		7	9		1	6	9					4	
	3		2	7					8			3	1		5		
		4										6				7	
1			3			9		7	4				7	2			
5	2		4		7		3	1		9					4		
8	3			6				4			3	4				1	
						7			5			4					
				3	1		9			1	7	2				9	
3	8		5	9		1		2	2				3		1	5	
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
	6						5				6	8			4		
9					5	2		1		7							
		3		7	1	9			2	6	4						
			3	6				2	6	3			9			4	
				9					5							3	
2				5	4				8		1			6		2	
		9	8	4		5							2		1	6	
3		5	7					8						7			
	8						1			9		4	5				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
6	2	7	5	3	1	8	9	4	8	5	3	4	9	2	7	1	6
5	3	4	7	8	9	6	1	2	7	2	6	1	8	3	5	4	9
1	8	9	4	6	2	7	3	5	1	4	9	5	6	7	8	3	2
8	9	1	6	2	7	4	5	3	5	6	4	8	2	1	3	9	7
2	4	6	1	5	3	9	7	8	9	7	1	3	4	6	2	8	5
7	5	3	9	4	8	2	6	1	3	8	2	7	5	9	1	6	4
4	6	8	3	9	5	1	2	7	6	9	5	2	1	8	4	7	3
3	7	2	8	1	6	5	4	9	2	1	7	9	3	4	6	5	8
9	1	5	2	7	4	3	8	6	4	3	8	6	7	5	9	2	1
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
5	6	1	4	7	3	2	8	9	1	2	8	9	4	5	7	6	3
3	9	4	2	8	5	7	1	6	6	3	5	7	8	1	9	2	4
2	7	8	1	6	9	5	3	4	7	4	9	3	2	6	8	1	5
4	5	3	8	9	7	1	6	2	4	9	2	5	3	8	1	7	6
7	1	9	6	3	2	4	5	8	3	8	1	4	6	7	5	9	2
6	8	2	5	1	4	3	9	7	5	6	7	1	9	2	3	4	8
1	3	7	9	4	6	8	2	5	2	1	3	8	7	4	6	5	9
9	4	5	3	2	8	6	7	1	9	5	6	2	1	3	4	8	7
8	2	6	7	5	1	9	4	3	8	7	4	6	5	9	2	3	1

Sport

Botola Pro D1 : L'IRT stoppé, le RBM défait



L'Ittihad de Tanger et la Renaissance de Berkane se sont quittés sur un nul (1-1), en match retard comptant pour la 21^e journée du Botola Pro D1, disputé dimanche soir au Grand Stade de Tanger. A la 33^e minute, Hamdi Laachir a ouvert le score pour le compte des Berkanis, incapables de maintenir cet avantage, puisque les Tangérois ont remis les pendules à l'heure à la 53^e minute grâce à Hatim El Ouahabi.

Grâce à ce match nul, RSB grimpe à la deuxième marche du podium avec un total de 41 points, ex aequo avec le Wydad de Casablanca et le Mouloudia d'Oujda.

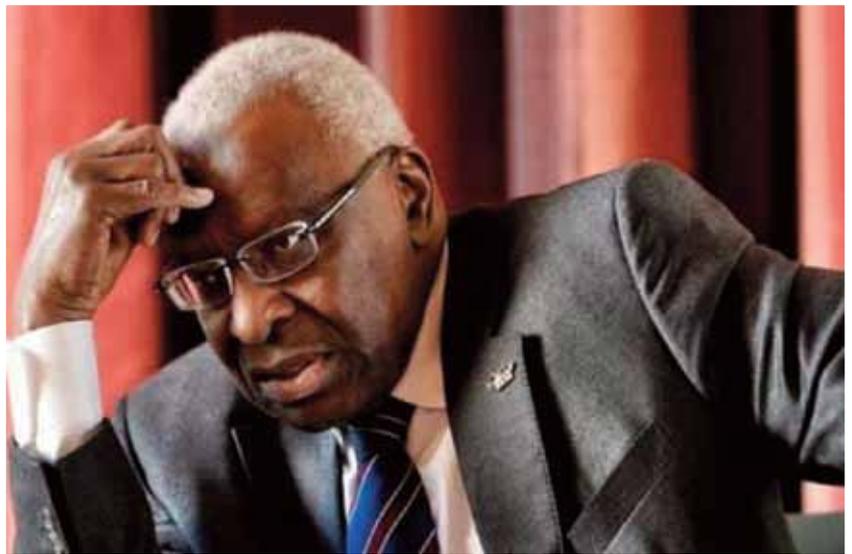
Pour sa part, le club du Détroit demeure avant-dernier

du classement avec un total de 22 points, devant le Raja de Béni-Mellal qui a fait match nul, plus tôt dans la soirée, face au FUS de Rabat (1-1) pour le compte de la même journée.

Le Camerounais Jean-Joseph Kombous (50^e) avait inscrit le premier but de la rencontre sur penalty pour le club de la capitale, avant que l'attaquant Abdessalam Benjelloun n'égalise pour les Mellalis à six minutes de la fin du match.

Mercredi, le club tangérois reçoit l'AS FAR pour le compte de la 23^e journée (20h00), tandis que le Raja de Béni Mellal sera en déplacement à Casablanca pour affronter le Wydad pour le compte de la même journée.

Dopage et corruption Jugement mercredi pour Lamine Diack



L'ancien patron de l'athlétisme mondial, Lamine Diack, connaîtra mercredi à 13H30 (11H30 GMT) son jugement à Paris dans la retentissante affaire de corruption sur fond de dopage russe qui a terni sa carrière et l'image du sport.

Pour punir une "infraction énorme à la probité qui a causé un préjudice mondial", et même s'il est "au soir de sa vie", les procureurs financiers avaient requis quatre ans de prison et une amende maximale de 500.000 euros contre l'ancien président de la fédération internationale d'athlétisme (IAAF, rebaptisée World Athletics), lors de son procès en juin pour corruption active et passive, abus de confiance et blanchiment en bande organisée.

Devant la 32^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, le Sénégalais, 87 ans, est jugé pour avoir permis de retarder, à partir de fin 2011, des procédures disciplinaires contre des athlètes russes soupçonnés de dopage sanguin, en échange de financements de Moscou.

Il est aussi poursuivi pour avoir aidé son fils Papa Massata, alors patron du marketing à l'IAAF, à s'approprier plusieurs millions d'euros dans les négociations avec des sponsors.

Acteur clé de l'affaire, Papa Massata Diack, resté à Dakar et jugé en son absence, est visé par les réquisitions les plus lourdes, cinq ans de prison et 500.000 euros d'amende pour corruption, blanchiment en bande organisée et recel d'abus de confiance.

Des peines de prison ferme ont été réclamées pour les quatre autres protagonistes : l'ancien chef de l'antidopage à l'IAAF, Gabriel Dollé, un avocat qui conseillait Lamine Diack, Habib Cissé, ainsi que deux responsables russes jugés en leur absence, l'ancien président de la fédération nationale

d'athlétisme Valentin Balakhnitchev et l'ancien entraîneur Alexei Melnikov.

Cinq ans après sa naissance, le scandale a fait des petits : d'un côté, l'affaire a généré le scandale de dopage institutionnel dans le sport russe, qui menace le pays d'exclusion aux Jeux olympiques de Tokyo-2020 l'été prochain; de l'autre, l'enquête des juges français a soulevé de nouveaux soupçons de corruption dans l'attribution des JO-2016 à Rio et 2020, pour lesquels Lamine Diack est mis en examen, toujours à Paris, et son fils, "PMD", visé par un nouveau mandat d'arrêt international.

Dans ce dossier, les Diack croisent la route du dirigeant sportif qatari Nasser Al-Khelaïfi, mis en examen pour corruption dans un volet sur l'attribution des Mondiaux d'athlétisme 2017 et 2019, et dont le procès en Suisse dans une affaire distincte de droits TV des Coupes du monde de foot 2026 et 2030 devait s'ouvrir lundi.

Tout au long des six jours de son procès, Lamine Diack, dont les réponses parfois décousues et inaudibles ont rendu les interrogatoires laborieux, s'est surtout dépeint comme un leader ayant "universalisé" l'athlétisme.

Certes, il a bien concédé avoir donné l'ordre d'étaler les sanctions contre les athlètes russes, dont 23 étaient soupçonnés à cause de leur passeport biologique. Mais à ses yeux, c'était pour empêcher ainsi la faillite de l'IAAF, en sauvant les négociations avec un sponsor, la banque d'Etat russe VTB, et un diffuseur, la chaîne télévisée RTR, publique à l'époque, en vue des Mondiaux-2013 de Moscou.

Pour le reste, Lamine Diack, qui avait été décoré au Kremlin fin 2011, a réfuté avoir touché des fonds du pouvoir russe pour financer des campagnes politiques au Sénégal, contrairement à ce qu'il avait spontanément dit durant l'enquête,

en évoquant 1,5 million de dollars (1,2 million d'euros). Et il a assuré qu'il ne s'était pas mêlé du travail de son fils.

En l'absence de trois des six prévenus, le procès n'a pas levé toutes les zones d'ombre, notamment sur un chantage financier exercé auprès des athlètes russes pour qu'ils ne soient pas suspendus, pour des sommes évaluées à 3,45 millions d'euros.

Les avocats de Lamine Diack ont réclamé la

relaxe, mais l'un d'eux, William Bourdon, a surtout demandé aux juges de ne pas envoyer le Sénégalais en prison, ni de l'empêcher "de mourir dans la dignité, embrassé par les siens, sur sa terre natale".

L'ancien patron de l'IAAF espère obtenir une levée de son contrôle judiciaire pour rentrer au pays, même s'il reste mis en examen dans le dossier sur les JO, où il sera bientôt entendu à Paris par la juge d'instruction.

Valcke et Al-Khelaïfi jugés dans une affaire de droits TV

C'est l'aboutissement d'une des nombreuses enquêtes sur le foot mondial: Jérôme Valcke, l'ex-numéro 2 de la Fifa, et Nasser Al-Khelaïfi, patron de beIN Media et du PSG, comparaissent depuis lundi en Suisse dans une affaire de droits TV.

Accompagnés de leurs avocats, les deux dirigeants sont arrivés en début de matinée au Tribunal fédéral de Bellinzzone, qui a ouvert à 07H00 GMT l'une des premières audiences destinées à trancher cinq ans de scandales autour de la Fifa.

Très attendu, leur procès s'ouvre sous une double menace: la crise sanitaire, qui a déjà fait capoter au printemps un dossier de corruption autour du Mondial-2006, et l'enquête pour collusion du parquet suisse avec la Fifa, qui sape depuis sa crédibilité.

Principal prévenu, le Français Jérôme Valcke, bras droit jusqu'en 2015 du président déchu de la Fifa Sepp Blatter, doit s'expliquer dans deux dossiers distincts de droits télévisés et encourt cinq ans de prison.

La justice lui reproche d'avoir favorisé la cession au géant qatari beIN Media des droits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord des Coupes du monde 2026 et 2030, en échange de "l'usage exclusif" d'une villa en Sardaigne, payée 5 millions d'euros par Nasser Al-Khelaïfi.

Longtemps menée pour "corruption privée", l'enquête a dû abandonner ce chef d'accusation en raison d'un "accord amiable" en janvier entre la Fifa et M. Al-Khelaïfi, qui a conduit l'instance à retirer sa plainte.

Le parquet a donc opté pour le terrain de la "gestion déloyale": il reproche désormais à M. Valcke d'avoir "conservé pour lui" des avantages qui auraient dû revenir à la Fifa - quand bien même il s'agirait de pots-de-vin -, et à M. Al-Khelaïfi de l'y avoir "incité".

Les deux hommes contestent ces charges, selon leur défense. En outre, les avocats de Nasser Al-Khelaïfi estiment que "la majeure partie du dossier ne concerne pas (leur) client".

"Racismo, no !"

Neymar accuse un joueur de Marseille



Le défenseur espagnol Alvaro Gonzalez a-t-il traité Neymar de "singé" dimanche lors du choc PSG-Marseille (0-1)? La superstar brésilienne a dénoncé un acte de "racisme" en direct pendant le match, puis sur Twitter, ce que son adversaire a démenti.

Selon des images isolées et diffusées par la chaîne Téléfoot, Neymar s'est plaint peu après la demi-heure de jeu auprès du corps arbitral, en répétant à de très nombreuses reprises "racismo, no!" ("le racisme, non!", en espagnol), en pointant le défenseur espagnol de l'OM, chargé de le marquer.

En toute fin de match, après un embryon de bagarre générale, Neymar fut l'un des cinq joueurs exclus par l'arbitre, pour avoir adressé une gifle sur l'arrière du crâne d'Alvaro Gonzalez. "Regardez le raciste! C'est pour ça que je l'ai frappé!", a dit le Brésilien au quatrième arbitre et devant une caméra, en quittant la pelouse.

"Mon seul regret c'est de ne pas avoir frappé ce connard au visage", a tweeté le N.10 parisien une heure après la rencontre.

Il a développé dans un tweet ultérieur: "C'est facile pour le VAR [assistance vidéo à l'arbitrage] de montrer mon +agression+. Maintenant j'aimerais qu'on montre l'image du raciste qui m'a traité de "MONO HIJO DE PUTA" [singé fils de pute, en espagnol]. Ça, j'aimerais bien le voir! Si je fais une CARRETILHA [un type de dribble jugé humiliant par ses détracteurs], vous me punissez. Pour une tape, je suis expulsé. Et eux? Et alors?"

"Quel racisme?", a répliqué Alvaro Gonzalez, selon Téléfoot. Peu après, sa photo la plus récente postée sur son compte Instagram récoltait des messages insultants ou menaçants, likés des dizaines de milliers de fois.

Une heure après le dernier tweet de Neymar, le défenseur espagnol a également

posté un message sur le même réseau social: "Il n'y a pas de place pour le racisme. Carrière propre et avec beaucoup de camarades au quotidien. Il faut parfois apprendre à perdre et le reconnaître sur le terrain. Trois points incroyables aujourd'hui. Allez l'OM. Gracias familia [merci la famille]".

L'Espagnol de 30 ans, qui dispute sa deuxième saison à l'OM, a accompagné ce texte d'une photo où on le voit devant un petit avion, entouré de neuf coéquipiers, notamment le capitaine marseillais Steve Mandanda (qui a retweeté le message), Dimitri Payet, Jordan Amavi ou Bouna Sarr. Ces neuf coéquipiers sont d'origine extra-européenne.

Mais ce tweet s'est directement attiré une réplique furieuse de Neymar sur le même réseau social: "Tu n'es pas homme à assumer ton erreur, perdre fait partie du sport. Mais insulte et ramener le racisme dans nos vies non, je ne suis pas d'accord. JE NE TE

RESPECTE PAS! TU N'AS PAS DE CARACTÈRE! Assume ce que tu dis mon vieux... sois UN HOMME, MEC! RACISTE".

Neymar "m'a dit que c'était une insulte raciste, mais je n'ai pas entendu sur le terrain", avait auparavant réagi l'entraîneur du PSG, Thomas Tuchel, en conférence de presse.

"Il y a les images de la télévision, les choses seront jugées", a pour sa part réagi le directeur sportif du club parisien, Leonardo, sur Téléfoot.

"Neymar était un peu énervé, j'espère qu'on n'a rien à voir. J'espère que ça ne va pas mettre du noir sur notre victoire. Il n'y a pas de place pour le racisme dans le foot. Je ne pense pas que ce soit le cas. Il y a aussi un crachat de Di Maria. C'est un Clásico. J'espère que ce n'était pas le cas", a de son côté réagi l'entraîneur marseillais, André Villas-Boas.

Everton bat enfin les Spurs de Mourinho



Everton a mis fin à près de huit ans sans victoire face à Tottenham en battant les Spurs chez eux (1-0), dimanche lors de la 1re journée de Premier League, qui a vu Leicester prendre aussi un bon départ à West Bromwich Albion (3-0).

Everton a vaincu le signe indien en prenant le meilleur sur Tottenham pour la première fois depuis décembre 2012 et 15 rencontres (7 nuls, 8 défaites).

C'est aussi la première fois que José Mourinho démarre une saison par une défaite en 19 années sur le banc (11 victoires, 7 nuls).

Une tête imparable de Dominic Calvert-Lewin, sur un très bon coup franc enveloppé de Lucas Digne (1-0, 55e), a donné aux Toffees cette victoire importante à l'orée d'une saison qu'ils abordent ambitieux.

Carlo Ancelotti avait décidé de lancer dès le coup d'envoi ses trois recrues du milieu de terrain --le Brésilien Allan, le Colombien James Rodríguez et le Français Abdoulaye Doucouré--, arrivées pourtant lors des huit derniers jours.

"Les nouveaux ont amené de l'énergie, de la qualité et la prestation a été brillante (...) Les joueurs qui savent vraiment jouer au football

n'ont pas besoin de beaucoup de temps pour s'adapter", a jugé Carlo Ancelotti au micro de Sky Sports.

Le résultat a été plutôt plaisant. Allan, très actif, a été élu homme du match et James Rodríguez a été très bon pendant un peu plus d'une heure dans l'orientation et le jeu long.

En face, José Mourinho avait lui aussi fait confiance à ses acquisitions estivales, Matt Doherty en défense et Pierre-Emile Hojberg dans l'entre-jeu.

Mais en dépit de la présence d'un quatuor offensif de qualité, avec Harry Kane en pointe et Son Heung-min, Lucas Moura et Dele Alli en soutien, les Spurs ont semblé trop frileux en première période.

"Nos difficultés commencent dans la façon dont on fait le pressing ou plutôt comme on ne fait pas le pressing, parce qu'aujourd'hui c'était un pressing très paresseux et si on les laisse jouer, ils sont à l'aise avec le ballon", a déploré le "Special One".

Ils se sont créés de bonnes occasions sur un centre fuyant de Son (24e) et ont forcé Jordan Pickford à deux belles parades réflexes par Alli (33e) et Doherty (42e).

Mais Everton aurait aussi pu ouvrir le score dès la 16e minute, si le Brésilien Richarlison, qui avait dribblé Hugo Lloris, avait réussi à redresser sa balle vers la cage ouverte ou servi Calvert-Lewin dans l'axe.

Après avoir fini la saison précédente sur les rotules et laissé échapper une place sur le podium qui lui tendait les bras, Leicester a parfaitement lancé sa saison 2020/21 en s'imposant

3-0 à West Bromwich Albion dimanche.

Après Fulham par Arsenal (3-0) et Leeds par Liverpool (4-3), le troisième promu a donc aussi été battu.

Leicester, qui a laissé partir le latéral gauche Ben Chilwell à Chelsea pour 50 millions de livres (54 M EUR), rejoint Arsenal en tête provisoirement du classement.

Avec leur meneur de jeu James Maddison, sur le banc et leur défenseur central Jonny Evans suspendu, les Foxes se sont montrés patients pour résister à l'entame énergétique de WBA.

Les hommes de Brendan Rodgers ont concédé peu d'occasions, malgré la présence du milieu Wilfred Ndidi dans l'axe de la défense, face à la deuxième meilleure attaque de Championship (D2) l'an dernier (77 buts), avant de porter l'estocade dans le second acte.

C'est d'abord le latéral belge Timothy Castagne, arrivé de l'Atalanta Bergame, qui s'est retrouvé dans la surface pour placer une tête victorieuse aux six mètres (0-1, 56e).

Meilleur buteur de Premier League la saison dernière, avec 23 réalisations, Jamie Vardy a ensuite transformé deux penalties, dont le premier qu'il a obtenu lui-même, prenant le gardien Sam Johnstone à contrepied sur sa droite (2-0, 74e et 3-0, 84e).

De quoi apaiser un peu Rodgers qui s'est plaint de la passivité de son club sur le marché des transferts, alors que la saison sera dense entre un championnat ramassé à cause de l'Euro-2020 l'été prochain et l'Europa League à disputer.

Le changement climatique, menace numéro 1 pour les pays avancés

Le changement climatique et le risque de propagation de maladies infectieuses sont considérés comme les plus grandes menaces mondiales par la population de 14 pays avancés, selon une étude publiée mercredi par le Pew Research Center.

Dans des enquêtes précédentes menées en 2013, 2016, 2017 et 2018 parfois auprès d'un plus grand nombre de pays, le changement climatique et le terrorisme - sous la forme de l'État islamique (EI) ou des groupes extrémistes islamiques en général - étaient alors perçus comme les principales menaces.

Ce centre de réflexion américain indépendant, basé à Washington, a cette fois interrogé du 10 juin au 3 août 14.276 adultes vivant aux États-Unis, Canada, Danemark, Pays-Bas, Japon, en Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Suède, Royaume-Uni, Australie et Corée du Sud.

"Dans une année où la pandémie de Covid-19 a dominé les manchettes de l'actualité à travers le monde, il n'est peut-être pas surprenant de découvrir que la majorité des 14 pays interrogés cet été (69%) considèrent la propagation des maladies infectieuses comme une menace majeure pour leur pays", juste derrière le risque climatique (70%), écrivent les auteurs de cette enquête.

Plus surprenant, en revanche, les pays européens inclus dans cette enquête placent le change-



ment climatique bien avant le risque de propagation des maladies: à hauteur de 83% pour la France, l'Italie et l'Espagne.

Les États-Unis placent, eux, le risque de propagation de maladies en premier, à hauteur de 78%. La conjoncture économique mondiale et les cyberattaques ont également été citées parmi les principales menaces.

Dans cette dernière édition,

deux pays, le Danemark et l'Australie placent même les cyberattaques comme la principale menace pour leur pays.

S'agissant de l'économie mondiale, en récession à cause de la pandémie de Covid-19, les inquiétudes ont "considérablement augmenté dans la plupart des pays depuis la dernière question posée en 2018", ajoutent les auteurs. Une majorité de personnes

(58%) décrivent la situation de l'économie mondiale comme une menace "majeure".

Dans presque tous les pays où la question avait déjà été posée en 2018, la part des personnes qui se sentent menacées par la situation économique mondiale a augmenté d'au moins 10 points de pourcentage.

Ce changement a été plus prononcé au Royaume-Uni, où

65% affirment désormais que l'état de l'économie mondiale est une menace majeure, contre 41% qui étaient de cet avis il y a deux ans, soit +24 points de pourcentage. Même tendance au Japon (+22 points), qui a connu sa plus forte baisse jamais enregistrée en produit intérieur brut, et en France (+21 points), où le PIB s'est contracté de 13,8% au deuxième trimestre 2020.

Doux smoothie au kiwi, banane, citron



Ingrédients :

Pour un grand verre

- La moitié d'une banane
- 1 kiwi
- 1 petit citron
- 15 cl d'eau (ou de lait pour plus d'onctuosité)

Préparation :

- Laver le citron pour en prélever le zeste.
- Le couper, puis en extraire le jus
- Peler le kiwi et le découper
- Eplucher la banane et la découper
- Placer le tout au mixeur

Pour Greenpeace, les cantines scolaires doivent passer à deux menus végétariens par semaine

Proposer deux menus végétariens par semaine dans les cantines scolaires, contre un seul comme l'impose la loi Egalim depuis dix mois, et une alternative 100% végétale les autres jours, aurait un impact environnemental très positif, selon Greenpeace.

"À l'heure de l'urgence climatique, imposer aux enfants de consommer de la viande ou du poisson lors de leur déjeuner à la cantine ne devrait plus être une option", estime l'organisation écologiste.

Depuis le 1er novembre, les cantines scolaires doivent proposer un repas végétarien par semaine, en vertu de la loi Egalim.

Greenpeace juge "essentiel d'aller d'ores et déjà plus loin" et publie mardi, pour soutenir son propos, une étude qui s'efforce de calculer à partir de données publiques les "bénéfices potentiels pour la planète" d'une augmentation des menus végétariens - une assiette ne contenant pas de viande mais pouvant contenir de l'œuf ou des produits laitiers - et végétaliens - un repas sans aucun produit animal - dans les cantines scolaires.

Selon l'ONG, si au quotidien, un enfant sur deux optait pour un menu végétarien ou végétalien, cela permettrait une économie de 28% à 38% des émissions de gaz à effet de serre et de 33% à 36% des coûts de dépollution de l'eau liée

aux activités agricoles, générés par l'alimentation servie dans les cantines, comparé aux niveaux pré-loi Egalim de 2014-2015.

Mais les bénéfices ne s'arrêtent pas là: la consommation d'eau liée à la production agricole destinée aux cantines diminuerait de 16% à 23%, les surfaces nécessaires pour produire l'alimentation servie dans les cantines de 32% à 36%, et les importations d'aliments pour les animaux d'élevage - et donc les risques de déforestation associés - de 41% à 51%.

"Tout ce qui est mis en place dans les cantines a des répercussions majeures: sur les mentalités des enfants, pour qui manger moins et mieux, plus sain et plus durable, plus local et plus végétal finira par devenir la norme", dit l'ONG. Pour le monde agricole, les achats des cantines, "lorsqu'ils sont rémunérés au juste prix, permettent de structurer durablement les filières dans les territoires", de développer le bio et de sécuriser des emplois.

La loi Egalim impose aussi à la restauration collective, qui fournit 3,7 milliards de repas par an aux cantines scolaires, crèches, hôpitaux, Ehpad, entreprises... de servir, à l'horizon 2022, 50% de produits bios, de qualité et durables, dont 20% de produits bios (ou en conversion) contre 3% aujourd'hui.